



JUILLET
2020



BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE DE MANSAC



CONTACTER LA MAIRIE

MAIRIE DE MANSAC

Adresse : Le Bourg - 19520 Mansac

Téléphone : 05.55.85.21.54

Fax : 05.55.85.35.97

Mail : mairie.mansac@orange.fr

Site Internet : <http://www.mansac.correze.net/>

Facebook : <https://www.facebook.com/mairie.mansac/>

Horaires d'ouverture du secrétariat :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Mercredi	09h00 – 12h00	
Jeudi	08h30 – 12h00	
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Samedi	09h00 – 12h00	



Flashez ce code pour rejoindre notre site Internet depuis votre mobile

<http://www.mansac.correze.net/>



Flashez ce code pour rejoindre notre page Facebook depuis votre mobile

<https://www.facebook.com/mairie.mansac>

ANNEXE MAIRIE

Adresse : Place du 19 Mars 1962 – 19520 La Rivière de Mansac

Téléphone : 05.55.22.92.25

Horaires d'ouverture du secrétariat :

→ Mercredi : 9h00 – 12h00

→ Samedi matin : sur rendez-vous

PERMANENCES DU MAIRE

Madame le Maire est normalement présente à la mairie l'après-midi : mardi, jeudi et vendredi, le matin : mercredi et samedi. Ces horaires seront à confirmer lorsque son emploi du temps professionnel sera connu à la rentrée.

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous avons connu en ce 1^{er} semestre 2020 une situation apocalyptique qu'aucun d'entre nous n'aurait pu imaginer au 21^{ème} siècle en France.

Cette pandémie de Covid-19 nous a contraints à un confinement de 2 mois pour éradiquer sa prolifération.

Durant cette période, la municipalité a suivi les consignes de l'Etat et a mené les actions suivantes :

- L'organisation de l'accueil mairie, la position des personnels (confinement, autorisation spéciale d'absence, télé travail, maladie, activité), le traitement des affaires courantes (état-civil), la reprise progressive d'activité des services techniques,
- Le suivi des personnes âgées fragiles ou isolées (plus de 100 personnes ont été contactées par téléphone) et le lien régulier avec la maison de retraite Charles Gobert,
- Le soutien aux commerces ou professionnels de santé pour obtenir gel, gants ou masques indispensables à leur protection dans le cadre de leur activité,
- La communication par affichage, article presse, site internet et création d'une page Facebook sur les actions mises en place ou les informations utiles aux habitants (livraison de courses ou médicaments, mise à disposition en nombre des attestations dérogatoires de déplacement à la mairie, annexe mairie, commerçants, téléchargement sur le site, distribution de masques...),
- La mise en place de l'accueil des enfants de soignants et l'équipement du personnel communal en gel, masques, savon, gants,
- La commande de 2500 masques « Grand Public » pour doter tous les habitants de 2 masques avec un achat complémentaire de l'Agglo de 1250 masques,
- L'organisation de la reprise de l'école au 12 mai avec la mise en place d'un protocole strict en conformité avec les préconisations du Conseil Scientifique Covid19. Ce sont 47 enfants qui ont repris le chemin de l'école le 12 mai et 59 le 2 juin.

Le 15 mars, vous avez élu l'équipe municipale en charge de la collectivité pour les 6 ans à venir. Je vous remercie de vos soutiens. Le nouveau conseil municipal a pu être installé seulement le 25 mai 2020.

A l'occasion du déconfinement progressif, nous allons pouvoir mesurer l'impact induit sur la vie économique de notre pays et redouter les conséquences sur le marché de l'emploi. La commune va programmer un certain nombre d'opérations d'investissement, importantes pour les entreprises locales, qui tiendront compte des aides obtenues de l'Etat, du Département, de l'Agglo et de la réduction de l'année budgétaire 2020 de presque un semestre : voiries, études PAB, adressage et numérotation de rue, PLU, peintures et mobilier école, entretien de bâtiments communaux...

La vie associative (sportive, culturelle, mémorielle ou de loisirs), s'est arrêtée elle aussi au 17 mars et n'a pu à ce jour reprendre normalement compte tenu de la distanciation physique toujours exigée. Espérons pouvoir nous retrouver prochainement sur les nombreuses manifestations ou activités proposées par les associations.

Depuis le 2 juin, les déplacements sont plus largement autorisés, les bars et restaurants rouvrent et collectivement nous reprenons une vie sociale savourée. En espérant des jours meilleurs encore !

Deux nouveaux restaurants ont ouvert à La Rivière : « Nelinho » et « Le relais de Jym ». Réservez leurs le meilleur accueil.

L'équipe municipale renouvelée s'est mise en place, au service de tous, à l'écoute de vos attentes. Elle vous remercie de votre confiance.

Prenez toujours soin de vous ! Profitez de tous les bons moments du quotidien, de l'été annoncé ensoleillé.

Le Maire
Isabelle David

SOMMAIRE

- Informations utiles – P 2
- Le conseil municipal – P 4
- Le point du Maire sur quelques dossiers – P 6
- Dossier – P 7
- Actualités – P 9
- Bibliothèque municipale – P 14
- L'agglo de Brive – P 15
- En bref – P 18
- Comptes-rendus des conseils municipaux – P 20
- Compte administratif – P 23
- Compte-rendu du conseil municipal des enfants – P 24
- Nos partenaires – P 25
- La page des associations – P 31
- Les Mansacois à l'honneur – P 36
- Etat civil



INFORMATIONS UTILES

URGENCES

Pompiers : le 18 ou 05.55.74.25.06

SAMU, Urgences Médicales : le 15 ou le 112

Gendarmerie : le 17 ou 05.55.85.31.98

Allô Enfance en Danger : le 119

Violences Femmes Infos : le 3919

Appel d'urgence pour sourds et malentendants : le 114

SANTE & SOCIAL

Médecins : Dr Baudvin et Dr Salvette : 05.55.85.17.58

Pharmacie de La Rivière : 05.55.85.21.08

Cabinets infirmiers :

- Cabinet de la Place du 19 Mars 1962 : 05.55.85.39.01

- Cabinet Bru & Pourtanel (Av. Principale) : 06.76.82.52.81

Kinésithérapeute : 05.19.07.74.24

EHPAD Charles Gobert : 05.55.22.80.00

ICA Gérontologie-Autonomie : 05.55.87.81.79

Assistante Sociale : 05.19.07.82.66

CONTACTER LES SERVICES

Ecole-Garderie : 05.55.85.20.61

Accueil de loisirs : 05.55.74.37.15

Bibliothèque : 05.55.85.23.66

SAUR : 05.53.54.60.38

Mansac-Taxi : 06.85.80.18.79 ou 06.85.80.18.77

La Poste : 05.55.85.20.00

Horaires d'ouverture du bureau de Poste :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Mardi	10h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Mercredi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Jeudi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Vendredi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Samedi	09h00 – 12h00	

Levée du courrier : tous les jours à 12h00

Collecte des ordures ménagères :

Le lundi ou le jeudi selon le secteur.

Les bacs marron ou les sacs rouges sont à sortir la veille ou le matin selon l'heure de collecte.

Collecte des déchets recyclables :

Le lundi matin des semaines paires pour l'ensemble de la commune. Les bacs ou les sacs jaunes sont à sortir la veille ou le matin selon l'heure de collecte.

Horaires d'ouverture des déchèteries :

- Déchèterie de Saint-Pantaléon (Vermeil) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Numéro de téléphone : 06.15.34.77.56

- Déchèterie d'Ussac (Bouynat) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Numéro de téléphone : 06.25.54.97.68

INFORMATIONS UTILES

TARIFS MUNICIPAUX 2020

SALLES MUNICIPALES

SALLE POLYVALENTE (rue de l'Usine)		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location de la salle	300 €	570 €
Buffet	210 €	410 €
Associations	123 € (2 gratuités)	260 €
Professionnel	280 €	280 €
Vaisselle par personne	1.15 €/pers	1.15 €/pers
Cauton	300 €	300 €
SALLE « MILLE CLUB » (rue principale)		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location	140 €	180 €
Cauton	200 €	200 €

ACCUEIL DE LOISIRS

Quotient familial	Journée repas + collation	Famille extérieure Suppl. jour	½ journée repas + collation	Famille extérieure Suppl ½ jour
0 à 370	8,05 €	5 €	4,25 €	2,50 €
370 à 585	8,75 €	5 €	4,60 €	2,50 €
586 à 805	9,50 €	5 €	4,95 €	2,50 €
806 à 1025	11,55 €	5 €	6,00 €	2,50 €
1026 à 1317	13,05 €	5 €	6,75 €	2,50 €
+ 1317	14,10 €	5 €	7,25 €	2,50 €

CANTINE ET GARDERIE

	Commune	Hors Commune
Cantine	2.55 €	3.05 €
Garderie matin	1.65 €	1.90 €
Garderie soir	1.95 €	2.20 €
Journée	2.65 €	3.30 €
Mercredi midi	0.65 €	1.00 €

GARDERIE PLUS (le mercredi de 9h à 17h)

Garderie matin ou après-midi (sans le repas)	Journée avec repas
QF 0 à 805 : 3€20 QF à partir de 806 : 5€20	QF 0 à 805 : 8€20 QF à partir de 806 : 12€20
Si repas : 2.55 € commune 3.05 € hors commune	

CIMETIERES

Concession perpétuelle	Colombarium	Cavernes
2.50 m ² : 130 €	15 ans : 330 €	15 ans : 280 €
5.00 m ² : 260 €	30 ans : 660 €	30 ans : 560 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

2020 – 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026



Isabelle DAVID, 59 ans
Maire 2008-2014-2020
Conseillère Déléguée Agglo de Brive
Présidente de la commission Zone
d'Activités
Professeur d'Economie et de Gestion
Mariée, une enfant de 25 ans



Francis LIMOUZIN, 52 ans
Conseiller municipal 2014-2020
Adjoint 2020
Voirie- Réseaux- Espaces publics-
Environnement- Services techniques
Militaire en retraite
Pacé, 3 enfants



Régine PORTE, 60 ans
Adjointe 2008-2014-2020
Vie scolaire-ALSH- Jeunesse-Action
sociale- Ruralité
Agricultrice
Mariée, 2 enfants



Jean-Pierre BOST, 73 ans
Conseiller municipal 2014-2020
Adjoint 2020
Travaux Bâtiments- Sécurité-
Urbanisme - Aménagement du
territoire
Marié, 2 enfants



Elisabeth VECCHI, 59 ans
Adjointe 2020
Vie associative- Sport- loisirs-
Cérémonies- Culture
Cadre supérieure de santé



François BARRAS, 49 ans
Enseignant
Conseiller délégué à la
communication 2020
Relations presse, bulletin municipal, site
Internet, réseaux sociaux, démocratie
participative
Marié, un enfant



Carine SEREZAT, 39 ans
Conseillère municipale 2020
Bénévole Comité des fêtes
Assistante logistique
Célibataire



Didier LABROUSSE, 70 ans
Conseiller municipal 2020
Bénévole comité des fêtes
En charge du Téléthon
Artisan en retraite
Marié, 2 enfants



Sophie COUSTILLAS, 41 ans
Conseillère municipale 2020
En charge du Conseil Municipal des
enfants
Mère au foyer
2 enfants



Paul LAJOUS, 54 ans
Conseiller municipal 2014-2020
Professeur en Génie Mécanique
Marié, une enfant



Joëlle DALODIERE, 57 ans
Conseillère municipale 2014-2020
Comptable
Mariée, 2 enfants



Vincent CHEVALIER, 42 ans
Conseiller municipal 2020
Bénévole Amicale laïque
Responsable qualité
En charge de l'agenda 21 local
Marié, 4 enfants



Nadine PESTOURIE, 51 ans
Conseillère municipale 2008-2014-2020
Agricultrice
Mariée, 2 enfants



Yves MOUNEYRAC, 62 ans
Adjoint 2008-2014
Voirie-Espaces verts
Conseiller municipal 2020
Retraité
Marié, 3 enfants



Sonia GOUDOUR, 44 ans
Conseillère municipale 2014-2020
Technicienne territoriale
Mariée, 2 enfants

Comités consultatifs :

Voirie : Vincent ALFAURT (employé SAUR), J-B DELMAS (retraité),
J-C DUCROCQ (retraité)
Ecole - Action sociale : Catherine VAYASSE (Infirmière),
Michel DAUMAS- BROS (cuisinier en retraite)

LE CONSEIL MUNICIPAL

2020 – 2026

Isabelle David Maire Conseillère déléguée Agglo de Brive	Francis Limouzin Adjoint au Maire	Régine Porte Adjointe au Maire	Jean-Pierre Bost Adjoint au Maire Conseiller Agglo suppléant	Elisabeth Vecchi Adjointe au Maire	François Barras Conseiller délégué
--	--------------------------------------	-----------------------------------	---	---------------------------------------	---------------------------------------

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire est Président de toutes les commissions

COMMISSION VOIRIE – RESEAUX – ESPACES PUBLICS – ENVIRONNEMENT – SERVICES TECHNIQUES
Francis Limouzin - Adjoint délégué Sonia Goudour, Vincent Chevalier, J-Pierre Bost, Yves Mouneyrac, Nadine Pestourie <i>Comité consultatif : Vincent Alfaut (employé SAUR), J-Bernard Delmas, J-Claude Ducrocq</i>
COMMISSION VIE SCOLAIRE – ALSH – JEUNESSE – ACTION SOCIALE – RURALITE
Régine Porte - Adjointe déléguée Sonia Goudour, Sophie Coustillas, Joëlle Dalodièrre, Nadine Pestourie <i>Comité consultatif : Catherine Vaysse (Infirmière), Michel Daumas-Bros (cuisinier en retraite)</i>
COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS – SECURITE – URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Jean-Pierre Bost - Adjoint délégué Francis Limouzin, Régine Porte, Sonia Goudour, Yves Mouneyrac, Paul Lajous
COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – SPORT – LOISIRS – CEREMONIES – CULTURE
Elisabeth Vecchi - Adjointe déléguée Joëlle Dalodièrre, François Barras, Sophie Coustillas, Paul Lajous, Nadine Pestourie, Didier Labrousse, Vincent Chevalier
COMMISSION COMMUNICATION – MEDIA ET RESEAUX SOCIAUX – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
François Barras - Conseiller délégué Joëlle Dalodièrre, Vincent Chevalier, Francis Limouzin, Paul Lajous
COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – AGENDA 21 – SEDD
Vincent Chevalier, Sonia Goudour, Joëlle Dalodièrre, Yves Mouneyrac, Didier Labrousse, Elisabeth Vecchi, Carine Sérézat
COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
Titulaires : Francis Limouzin, Régine Porte, J-Pierre Bost Suppléants : Yves Mouneyrac, Carine Sérézat, Nadine Pestourie
COMMISSION DE DISCIPLINE
Titulaires : Francis Limouzin, Régine Porte, Elisabeth Vecchi Suppléants : Yves Mouneyrac, Sonia Goudour, Carine Sérézat
COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
François Barras, Nadine Pestourie, Didier Labrousse, Paul Lajous, Sophie Coustillas

Syndicats et organismes	Titulaires	Suppléants
EHPAD Charles GOBERT CA & CVS Conseil d'Administration & Conseil de vie sociale	Régine Porte	Nadine Pestourie
ICA instance de Coordination à l'Autonomie	Régine Porte	Nadine Pestourie
Mission locale Aide à l'emploi des jeunes	Régine Porte	Nadine Pestourie
Syndicat d'électrification du canton	Paul Lajous Yves Mouneyrac	J-Pierre Bost Didier Labrousse
Syndicat du collège de Larche (gymnase-piscine)	Elisabeth Vecchi Vincent Chevalier	François Barras Sonia Goudour
SIAM Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Vézère	Sonia Goudour	Didier Labrousse
SIRTOM (ordures ménagères)	Yves Mouneyrac	Isabelle David
SEBB Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Isabelle David	J-Pierre Bost
Correspondant défense	Francis Limouzin	

LE POINT DU MAIRE SUR QUELQUES DOSSIERS

ACCESSIBILITE : En ce début d'année, les travaux d'accessibilité prévus ont été achevés. Ils comprenaient de la menuiserie, maçonnerie et plomberie : tablettes en différents lieux publics, barre d'appui sanitaires, toilette adaptée aux vestiaires sportifs (porte, lavabo). Ces travaux étaient aidés par l'Etat et le Département.

ADRESSAGE DE RUE ET NUMEROTATION DE MAISON : La période de confinement a interrompu de nombreux travaux en cours. Une réunion de travail a été programmée début juin avec notre prestataire La Poste pour reprendre l'étude menée et valider le tableau des rues. Une fois connu le nombre des rues et de l'habitat, la commune va pouvoir acquérir les plaques de rue et numéros de maison. Les objectifs recherchés étant notamment une amélioration de l'accès des secours, la facilitation du raccordement à la fibre, l'opération est aidée par l'Etat et le Conseil Départemental.

COMMERCES : Dans cette période délicate pour le monde économique, nous félicitons les 2 nouveaux commerces de bouches qui ont ouvert leur porte sur cette fin de 1^{er} semestre 2020 à la Rivière de Mansac : **Nelinho**, restaurant de spécialités portugaises et **Le relais de JYM**, restaurant de cuisine traditionnelle.

ENTRETIEN DES CIMETIERES : La période de confinement, un printemps chaud puis pluvieux, ont favorisé une végétation dense. Les agents communaux sont à la tâche sur l'ensemble de la commune. Il a été fait appel à un auto-entrepreneur pour l'entretien des 2 cimetières. Les cimetières faisaient partie des endroits non accessibles au public pendant le confinement. Ils ont été cependant nettoyés en préalable aux enterrements qui ont eu lieu durant cette période. Depuis le 01.01.2017, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires et l'engazonnement est préconisé pour des raisons écologiques et de santé publique. L'entretien est contraignant car il nécessite une fréquence des opérations de désherbage.

FIBRE : Les travaux se sont poursuivis pendant le confinement. La Mairie a contacté l'entreprise Orange afin de connaître l'état de développement de la fibre à ce jour sur notre commune.

PLU (Plan Local d'Urbanisation) : La nouvelle génération de PLU étant plus restrictive en termes de zones à urbaniser, les élus avaient décidé de laisser du temps aux propriétaires fonciers pour commercialiser des parcelles risquant d'être reclassées en zone naturelle ou agricole. A la sortie du confinement, l'Etat a pris contact avec la commune pour s'assurer d'une relance des études. La commune s'est rapprochée du bureau d'études toulousain pour planifier un programme de rencontres qui devrait permettre l'achèvement de ce PLU pour fin 2020.

RELATIONS DE BON VOISINAGE : Dès le printemps, nous recevons en mairie de nombreuses réclamations d'habitants mécontents du non-respect des règles de bon voisinage : heures des tontes, des débroussaillages, entretien des parcelles bâties ou non, feu de déchets verts ou autres. Se conformer à l'arrêté préfectoral concernant les nuisances sonores, au règlement sanitaire départemental concernant les parcelles bâties, à l'art L 2213-25 du Code général des Collectivités Territoriales concernant les parcelles non bâties (travaux d'office aux frais du propriétaire), à la loi de décembre 2019 « Engagement et Proximité » qui accorde de nouveaux pouvoirs de police aux maires sur les incivilités du quotidien (règles d'urbanisme avec astreinte de 500 € par jour de retard plafonné à 25000 €, immeubles menaçant de ruine, élagage au frais du propriétaire, enlèvement des épaves de véhicules avec astreinte...).

SIGNALÉTIQUE : La commune attend prochainement l'intervention de la société AVS de Donzenac pour la réalisation des peintures au sol validées au Conseil Municipal du 19.12. La période d'hiver n'était pas favorable pour les peintures au sol puis le confinement a retardé ces travaux.

DOSSIER

ENVIRONNEMENT ET ACTES D'INCIVILITE

Les actes d'incivilité se multiplient dans la commune.

La période de confinement a été source de stress, d'inquiétudes et d'incertitudes. Notre santé, celles de nos familles, de nos proches a constitué l'essentiel de nos préoccupations.

Cette crise sanitaire nous a également contraints à limiter nos échanges avec nos amis, nos voisins. Nous avons pris conscience de notre besoin de vivre ensemble.

Cette vie en communauté nécessite le respect de règles de civilité qui s'inscrivent également dans la protection de l'environnement.

Civilité, incivilité

Selon Dominique Picard, professeur de psychologie sociale à l'université Paris XIII, la civilité se définit comme « un ensemble de règles proposant des modèles de conduite adaptés aux différentes situations sociales ».

Il s'agit donc du respect de règles qui permettent de vivre ensemble.

L'incivilité peut par conséquent se traduire par un ensemble de nuisances qui rendent difficile la vie en société.



Des actes d'incivilité sur la commune de Mansac

Les habitants, les employés communaux, les élus découvrent chaque jour le résultat d'actes d'incivilité :

- Détritus déposés en vrac,
- Bouteilles cassées,
- Excréments et vandalisme dans les espaces sportifs,
- Encombrants ou poubelles déposés à côté ou en dehors des points de collecte, au bord des chemins de randonnée,
- Stationnements en dehors des zones dédiées,
- Vol de fleurs chez les particuliers et dans les cimetières.



Travaux de bricolage, de jardinage et allumage de feux

Des plaintes de plus en plus nombreuses concernant les **travaux bruyants et l'allumage de feux** arrivent en Mairie.

L'arrêté préfectoral du 24 décembre 1999 dans son Art 20 prévoit : « les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables	De 8h30 à 12h00	De 14h30 à 19h30
Les samedis	De 9h00 à 12h00	De 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés	De 10h00 à 12h00	



En cas de non-respect du règlement sanitaire départemental concernant le brûlage, une **contravention de 450 €** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

La municipalité appelle à la responsabilité de tous

Au-delà des enjeux de sécurité des personnes et des installations, le traitement de ces comportements coûte du temps et de l'argent à la collectivité et l'image de la commune s'en trouve dégradée.

DOSSIER

ENVIRONNEMENT ET ACTES D'INCIVILITE

Le tri des déchets

Afin de diminuer la quantité d'ordures ménagères incinérées et d'amoindrir la facture de chaque ménage, le Sirtom invite les habitants à déposer tous les contenants alimentaires dans les **bacs jaunes**.

Il les invite aussi à trier les papiers propres et journaux et à les déposer dans les **bacs bleus** collectifs mis à disposition à la Rivière près de la salle polyvalente et route de Larche, et au bourg de Mansac, place de l'église.

Les **bacs à verre** sont situés aux mêmes endroits.

Le Sirtom recommande de **composter** les déchets alimentaires et déchets verts.

Les encombrants et déchets sont acceptés dans les **déchèteries**, gratuites pour les particuliers.

Horaires d'ouverture des déchèteries :

- Déchèterie de Saint-Pantaléon (Vermeil) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Numéro de téléphone : 06.15.34.77.56
- Déchèterie d'Ussac (Bouynat) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Numéro de téléphone : 06.25.54.97.68

Un broyeur de branches à domicile pour les habitants de la commune



Afin de répondre au besoin exprimé par de nombreux habitants, le conseil municipal met en place un service de broyage à domicile des branchages de taille qui ne peuvent être compostés directement.

Le personnel habilité à utiliser le broyeur du Sirtom se rendra chez **les particuliers qui en auront préalablement fait la demande à la mairie**. Chaque particulier concerné récupérera ses copeaux de Bois Raméal Fragmenté (BRF) pour paillage ou compostage.

Ce service est gratuit, mais le bois devra au préalable être stocké dans un endroit qui facilite l'accès du broyeur, à proximité de la rue ou d'une zone stable chez le particulier sur laquelle la machine pourra être installée.

Collecte des déchets recyclables
La collecte a lieu le lundi matin.
Les bacs ou les sacs jaunes sont à sortir la veille.

2020

MAI							JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22	23	24	25	26	27	28	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31	29	30	1	2	3	4	5
1	2	3	4	5	6	7	6	7	8	9	10	11	12

JUILLET							AOÛT						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
29	30	1	2	3	4	5	27	28	29	30	31	1	2
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31	1	2	24	25	26	27	28	29	30
3	4	5	6	7	8	9	31	1	2	3	4	5	6

SEPTEMBRE							OCTOBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
11	1	2	3	4	5	6	28	29	30	1	2	3	4
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
28	29	30	1	2	3	4	26	27	28	29	30	31	1
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8

NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26	27	28	29	30	1	1	28	29	30	1	2	3	4
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31	1	2	3
30	1	2	3	4	5	6	4	5	6	7	8	9	10

ACTUALITES



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE ET CONTINUITE DES SERVICES COMMUNAUX

Des services à la population différents dans la forme mais bien présents

Accueil mairie

A partir du 17 mars, date du début du confinement, les services administratifs ont été fermés au public avec une permanence téléphonique (et/ou mail) assurée pour les urgences, l'état civil. Les secrétaires ont traité quotidiennement les affaires courantes en mairie ou par télé-travail. Le Maire, les Adjoints actuels et futurs ont été en soutien physiquement plusieurs jours par semaine ou à distance et de manière dématérialisée.

Une affiche rappelant les gestes barrières, un courrier d'informations communales, des formulaires d'attestation dérogatoire de déplacement, ont été apposés à la mairie, à l'annexe mairie, dans les affichoirs sur les hameaux, chez les commerçants à La Rivière. Un réapprovisionnement régulier de ces attestations a été réalisé. Des articles ont été publiés dans la presse régionale et le site internet www.mansac.correze.net a été actualisé pour fournir toutes consignes utiles dont l'attestation de déplacement. Pour améliorer la communication, la création d'une page Facebook Mairie de Mansac a été créée.

Lien avec la population et solidarité

Livraison de courses et de médicaments - Après concertation avec la superette « Le panier sympa » et la Pharmacie de La Rivière, il a été décidé dès le 17 mars de la possibilité d'effectuer des livraisons à domicile de courses en soutien avec l'épicerie locale et de médicaments commandés à la Pharmacie par des élus et par les agents communaux. Un bénévole s'est déclaré en mairie pour aider à la livraison de courses ou de médicaments.

Suivi des personnes âgées fragiles ou isolées - Le suivi des personnes âgées a été effectué par téléphone par l'adjointe déléguée. Au départ la liste des personnes inscrites en Mairie a servi de base pour ces appels téléphoniques. Puis la liste électorale a permis de définir les personnes de plus de 70 ans isolées ou fragiles auprès desquelles le suivi a été élargi. Près de 100 personnes ont été ainsi jointes par téléphone. La solidarité s'est aussi organisée et certains voisins ont effectué les courses pour une personne âgée. Mme Le Maire a échangé régulièrement avec la Directrice de la maison de retraite Charles Gobert pour s'assurer que tout se passait bien pour les 80 résidents et le personnel.

Accueil des enfants de soignants - L'Inspection Académique a organisé en lien avec la Mairie l'accueil des enfants de soignants (de 1 à 5 selon les jours dont 2 de Brignac). Le personnel enseignant était présent sur le temps scolaire avec le renfort de collègues de Cublac et Brignac. Le périscolaire a été assuré par le personnel communal pour la garderie du matin et du soir, le temps de repas, le nettoyage des espaces utilisés ainsi que la Garderie Plus du mercredi. Pour les vacances de Pâques, le personnel communal a répondu présent pour l'accueil des enfants de soignants. Ces adultes encadrants ont veillé au respect des gestes barrières et au lavage des mains des enfants avec à disposition gel hydroalcoolique et savon.

Reprise progressive des services techniques et sécurité au travail

Après une période de confinement puis de travail alterné par demi-journée, puis par journée entière, les agents ont retrouvé un temps de travail normal dans le respect des gestes barrières, avec des horaires décalés et des lieux d'intervention éloignés. Conformément aux mesures en vigueur dans cette période de crise sanitaire, plusieurs agents ont été en position d'arrêt (ou en garde d'enfants pour le personnel travaillant sur l'école).

ACTUALITES



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE ET CONTINUITE DES SERVICES COMMUNAUX

Des services à la population différents dans la forme mais bien présents

Achat de masques, gel, gants

L'ensemble du personnel est doté de gants, masques, gel hydroalcoolique et savon. Pour pallier une pénurie éventuelle, la commune a effectué 3 commandes groupées avec le Conseil Départemental pour l'acquisition de ces produits. Certains professionnels de santé et commerçants ont pu être ainsi dépannés. L'Agglo de Brive a acquis des masques « Grand public » à destination des collectivités membres (1250 pour Mansac) et la commune a passé une commande complémentaire de 2 500 pour assurer une distribution en mai de 2 masques « Grand public » par habitant.



La 1^{ère} livraison étant de 250 masques, les élus ont décidé de distribuer au domicile les 100 personnes de plus de 80 ans. Les livraisons arrivant échelonnées, il a été décidé, comme de nombreuses communes, de faire des distributions à la Mairie et à l'Annexe Mairie les 19 et 26 mai puis 4 et 9 juin, tout habitant quel que soit alors son âge pouvant avoir une urgente nécessité (reprise du travail, rendez-vous médical...). Les personnes qui ne pouvaient se déplacer devaient appeler la mairie qui effectuait alors une livraison à domicile. De nombreux masques n'ont pas été retirés à ce jour. Une distribution à domicile est prévue par les élus. Une dotation de 140 masques Grand Public a été effectuée par la commune au profit de la maison de retraite Charles Gobert (résidents et personnel), des enseignantes, des bénévoles de la bibliothèque municipale.

Achats liés au Covid-19	Unités	Coût TTC	
Masques FFP2	200		<i>Stock grippe H1N1 2009</i>
Masques FFP2	130	286 €	<i>Commande groupée CD19</i>
Masques chirurgicaux	3 000	2 500 €	<i>Commande groupée CD19</i>
Masques Grand Public	500	2 178 €	<i>Direct Collectivités</i>
	2 000	7 200 €	<i>Les Tisserands des Flandres</i>
Gel hydroalcoolique	14x 5l	240 €	<i>Commande groupée CD19</i>
	5l	20 €	<i>Sodico</i>
	5l	33 €	<i>Confort médical</i>
Lingettes élections (boîte de 100)	8	104 €	<i>Confort médical</i>
Gants	30 x 100	161 €	<i>Commande groupée CD19</i>
	15 x 100	87 €	<i>Confort médical</i>
Visières plexiglas	17	153 €	<i>Mob D Terrasson</i>
Hygiaphone plexiglas	2	190 €	<i>Mob D Terrasson</i>
Savon liquide (bidons et recharges)	25	70 €	<i>Sodico</i>
	1	25.20 €	
Thermomètre à distance	4	200 €	Pharmacie de l'Europe Brive Confort médical
	1	71 €	
Surcoût personnel communal Ecole 8 semaines		6 000 €	
TOTAL		19 518,00	
L'Etat s'est engagé à prendre à sa charge 50% des coûts des masques avec plafond L'Agglo a fourni 1250 masques Grand Public			

ACTUALITES



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE ET CONTINUITÉ DES SERVICES COMMUNAUX

Des services à la population différents dans la forme mais bien présents

Reprise de l'école le 12 mai dans le respect des consignes du Conseil Scientifique Covid-19

Le 12 mai, 47 enfants ont repris le chemin de l'école de La Rivière de Mansac dans le respect de la distanciation physique et des règles sanitaires. La journée du 11 mai a été consacrée à la pré- rentrée des enseignantes qui ont constitué les groupes classes. Une remplaçante a été nommée sur le poste de Mme Paul dès le 12 mai. La présence à l'école s'est faite sur la base du volontariat. Il était obligatoire d'inscrire son enfant au préalable auprès de la Mairie pour l'école, la garderie du matin, du soir, le repas de midi. Du nombre d'enfants inscrits dépendaient la constitution des classes, les jours de classe, le nombre de panier repas à préparer, le personnel communal nécessaire. Le 02 juin, 12 enfants de plus ont repris le chemin de l'école et une nouvelle organisation a été mise en place par les enseignantes.

L'ensemble du personnel communal « école » (7 agents) est mobilisé tous les jours pour assurer le respect des gestes barrières, les désinfections régulières des locaux, poignées de porte, tables, sanitaires... Le choix a été fait de fournir un repas aux enfants, ce qui n'a pas été le cas dans toutes les communes. Un sachet repas est distribué aux enfants en salle de classe comprenant selon les jours en plat principal sandwich, pizza, salade composée, nuggets frites...accompagné de fromage, fruits, compote en gourde, pain de Pâques, eau minérale...

Réouverture de la bibliothèque municipale le mardi 23 juin dans le respect du protocole sanitaire BDP

ILS ONT VÉCU LE CONFINEMENT

Aurélie et Olivier, **gérants du « Panier Sympa »** nous confient : « En tant que commerçants d'une épicerie et parents de 2 enfants, nous avons vécu le confinement de deux manières.

Nous n'avons pas eu le sentiment d'être confinés en raison du temps de présence au magasin, bien plus important que d'habitude.

D'autre part, nous souhaitons mettre nos proches à l'abri du virus, notamment en confinant nos enfants dans la famille. Nous ne les avons, par conséquent, vus que très peu et en prenant énormément de précautions. »



ACTUALITES

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL A ETE INSTALLE DANS SES FONCTIONS LE LUNDI 25 MAI 2020



*Au 1^{er} rang : Vincent Chevalier, Francis Limouzin (adjoint), Isabelle David (maire), Sophie Coustillas
Au 2^e rang : Yves Mouneyrac, Didier Labrousse, François Barras, Jean-Pierre Bost (adjoint),
Sonia Goudour, Elizabeth Vecchi (adjointe), Joëlle Dalodière, Régine Porte (adjointe),
Paul Lajous, Nadine Pestourie, Carine Sérézat.*

CREATION DE LA PAGE FACEBOOK DE LA MAIRIE DE MANSAC



Retrouvez les informations concernant la commune (actualités, événements, travaux) sur la page Facebook de la Mairie.



Flashez ce code pour rejoindre notre page Facebook

depuis votre mobile

<https://www.facebook.com/mairie.mansac>



Mairie De Mansac
@mairie.mansac

SOYEZ VIGILANTS

Attention, certaines entreprises, pour l'isolation ou la pose de panneaux photovoltaïques, se présentent au téléphone ou chez les habitants et prétendent avoir l'agrément de la commune, **ce n'est jamais le cas !**

ACTUALITES

NOUVEAUX COMMERCES

CAFE TABAC LESPERANCE

Laëtitia Gérard, ancienne employée, a procédé au rachat du café tabac « L'Espérance » courant janvier. Une soirée inaugurale a été organisée le 1^{er} février en présence de son époux, de ses enfants et de nombreux invités.



RESTAURANT NELINHO



Le restaurant « Nelinho » vous propose, depuis son ouverture début juin, des spécialités portugaises à déguster sur place ou à emporter.

BAR RESTAURANT LE RELAIS DE JYM

Madame et Monsieur CHABEAUDY et leur fille Marine vous accueillent, depuis mi-juin, dans leur bar-restaurant « Le Relais de JYM ». Vous pourrez y déguster des repas ouvriers ou traditionnels.



LA COMMUNE DE MANSAC SOUHAITE LA BIENVENUE A SES NOUVEAUX COMMERCANTS !

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Abonnement gratuit pour les Mansacois

Abonnement de 5 euros par famille hors commune par an



Horaires d'ouverture

Contact

Le mardi	De 16H00 à 18H00
Le mercredi	De 16H00 à 18H00
Le samedi	De 10H00 à 12H00

Adresse : Salle polyvalente – Rue de l'usine – La Rivière

Téléphone : 05.55.85.23.66

Site Internet : mansac.bibli.fr

E-mail : bibliotheque.mansac@orange.fr

Espace enfants et espace adultes

Services proposés

Possibilité d'emprunter gratuitement :

- 3 livres et/ou 3 revues et/ou 3 ouvrages documentaires pour une durée de 3 semaines
- 3 CD pour une durée de 3 semaines
- 1 DVD + 1 DVD enfant pour une durée d'une semaine

Possibilité de consulter la liste des ouvrages sur le site Internet

Possibilité de consulter tous les documents sur place

Connexion Internet gratuite pour des recherches documentaires ou pour consulter le catalogue BDP

Réservations possibles des ouvrages de la BDP (renouvelés 3 fois par an)

Ces réservations sont livrées 2 fois par mois.

La bibliothèque accueille parfois les enfants de l'école en dehors des jours d'ouverture.

Les personnes ne pouvant se déplacer sont invitées à prendre contact avec la bibliothèque par téléphone.

Activité janvier 2020

Conférence « Les femmes au Moyen-Age »



L'AGGLO DE BRIVE



LA MAISON DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Lieu gratuit d'information sur le logement

La maison de l'urbanisme et de l'habitat propose notamment des aides et des conseils pour un premier achat immobilier, une amélioration de l'habitat. Elle centralise les demandes de logement social et dispose d'un Espace Info Energie.

- **Le guichet unique du logement** simplifie les démarches des personnes à la recherche d'un logement social sur l'Agglo de Brive. Les demandeurs n'ont ainsi qu'un seul interlocuteur qui les accompagne dans la formulation de leur demande, les informe sur le parc social de l'agglomération et les aide à constituer leur dossier.
- **Les aides en faveur de l'habitat privé (sous certaines conditions)**
 - **Prêt 1ère clé** : pour un premier achat immobilier
 - **Prim' Energie** : pour accompagner les travaux à fort potentiel d'économie d'énergie
 - **Prim' Ardoise** : pour donner un coup de pouce pour la réfection et la restauration des toitures en ardoise
 - **Prim' Adaptation** : pour les travaux d'accessibilité
- **Dispositif OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le grand bassin de Brive (Brive, Allasac, Juillac, Lubersac, Donzenac, Objat)
- **L'Espace Info Energie** est un centre d'information et de conseils neutres et gratuits aux particuliers, qui s'appuie sur les informations de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Si vous entreprenez des travaux de rénovation ou de construction, cette structure vous apporte des informations sur l'isolation, le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la ventilation... ainsi que sur toutes les aides dont vous pouvez bénéficier.
- **Autres permanences** : l'Association Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL) assure des permanences au sein de la Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat tous les mardis matins de 9h à 12h pour apporter des conseils juridiques, financiers, fiscaux et aider le particulier dans ses démarches relatives au logement.
- **L'Urbanisme à votre service** : depuis le 1^{er} juillet 2015, l'Agglo de Brive a créé un service commun pour l'accomplissement des missions d'instruction des demandes d'urbanisme par les maires sous leur contrôle et leur responsabilité. Ce service mutualisé est à la disposition de 40 communes du territoire qui ont toutes souhaité adhérer au service proposé. Ce service commun assure des missions d'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme et déclarations préalables.

Accueil du public du lundi au vendredi 9h-12h et 14h- 17h

Immeuble Consulaire – 6ème étage 10, avenue Général Leclerc 19100 Brive-la-Gaillarde

Tél : 05 55 74 08 08 Mail : maison-habitat@agglodebrive.fr Mail : urba.ads@agglodebrive.fr

L'AGGLO VOUS AIDE A ACHETER UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE



**Plus d'informations
05 55 74 93 03**

A compter du 15 janvier 2020, en complément de l'offre de location de vélos LIBEO VELO, et pour encourager le nombre de personnes utilisant des **Vélos à Assistance Electrique (VAE)** pour se déplacer au quotidien, l'Agglo de Brive propose une aide financière pour l'achat d'un VAE hors VTT « **le chèque Vélo Electrique** ».

Cette aide est limitée à l'achat de 125 vélos à assistance électrique en 2020.

Le chèque doit obligatoirement être retiré avant l'achat de votre VAE et utilisé dans les 3 mois suivants (non valable sur Internet) chez un des partenaires de l'Agglo de Brive.

L'AGGLO DE BRIVE

LES AIDES AUX ENTREPRISES SUITE AU COVID-19

5.25 millions d'euros par l'agglo et la ville de Brive

Aides de l'Agglo de Brive	Compensation perte de trésorerie	Allègement de charges	Aide aux entreprises par la commande publique	Soutenir le redémarrage des entreprises
MESURES DEFENSIVES				
Fonds d'aide d'urgence	750 000 €			
Fonds de prêt de solidarité et de proximité Etat-région- Agglo	200 000 €			
Allègements fiscaux Agglo : versement mobilité		1 000 000 €		
Ajustement des règles de marchés publics et lancement des marchés 2020-2021			Prévisionnel 22 000 000 €	
MESURES OFFENSIVES				
Prêt à taux zéro				1 000 000 €

**Une brochure a été mise à disposition auprès des mairies.
Elle a été distribuée par un élu aux commerçants
et aux industriels installés sur le parc à La Rivière de Mansac
Elle est disponible en Mairie.**



*Pour toute information et renseignements,
une cellule d'écoute et de conseil
à la disposition des entreprises*
05 55 23 07 32
De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
agglodebrive.fr

L'AGGLO DE BRIVE

PASSEZ AU NUMERIQUE AVEC BRIV'ACCELERE !

**Vous êtes commerçant, artisan, chef d'entreprise,
l'Agglo de Brive vous accompagne dans votre transformation numérique !**



Briv'Accélère est un programme d'actions dédiées à la **digitalisation des acteurs économiques** du territoire de l'Agglo de Brive.

- **Des ateliers gratuits** de formation pratique et de sensibilisation aux enjeux du numérique (Prise en main d'outils numériques, information sur les réseaux sociaux, protection des données, Google My Business, e-commerce, création de contenus ...)
- **La réalisation de diagnostics stratégiques et numériques** (état des lieux de l'activité, expression des besoins, stratégie de transformation numérique)
- **Des aides financières** pour accompagner les prestations de transformation numérique (Site Web marchand, visibilité sur les réseaux sociaux, logiciels métiers...)

Pour plus d'informations :
Tél : 05 55 24 67 47
Mail : briv-accelere@agglodebrive.fr
<https://www.facebook.com/>



L'AGGLO ET LA COMPETENCE « PETITE ENFANCE »

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Agglo de Brive a la compétence « Petite Enfance ». Dans ce cadre, elle gère les structures d'accueil et les relais d'assistantes maternelles.

A ce titre, l'Agglo subventionne la crèche familiale « La ronde des oursons » basée à Cublac.

Par ailleurs, 3 assistantes maternelles sont présentes sur la commune de Mansac avec une capacité d'accueil totale de 8 enfants dont 2 en périscolaire.



La crèche de La Ronde des Oursons est un multi-accueil associatif à gestion parentale sur la commune de CUBLAC. Elle est ouverte aux enfants des communes des alentours, dès l'âge de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans.

Du lundi au vendredi de 8h à 18h, l'accueil peut se faire de façon occasionnelle ou à temps complet, dans la limite de 13 enfants maximum présents en même temps.

Les journées se déroulent autour de jeux libres sous l'œil bienveillant de 4 professionnelles (1 éducatrice et 3 auxiliaires Petite Enfance) ou autour de diverses activités encadrées par des intervenants extérieurs (psycho-motricienne, intervenant musique, ...) tout en respectant le rythme de chacun.

5 enfants sur les 15 présents actuellement à la crèche sont Mansacois. 4 d'entre eux feront leur rentrée en septembre à l'école de La Rivière.

Informations

05 55 22 79 08
rondedesoursons@orange.fr
www.facebook.com/larondedesoursons

La ronde des Oursons
36 rue de la Liberté
19520 CUBLAC

EN BREF

VŒUX DU MAIRE JANVIER 2020



Madame le Maire présente ses vœux au personnel communal, aux présidents des associations et aux bénévoles de la bibliothèque.

REMISE DE PRIX PAR LE CME FEVRIER 2020



En présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal des Enfants remet les prix aux lauréats des concours « illuminations de Noël » et « maisons fleuries ».

RENOVATION APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA POSTE



La municipalité a engagé des travaux de rénovation dans l'appartement situé au-dessus de La Poste. Des fenêtres isolantes ont été posées afin de limiter la déperdition de chaleur.

NOUVEL AN CHINOIS A L'ECOLE



Avec l'aide de Sandy Mayjonade, animatrice, les enfants présents à la garderie le mercredi ont réalisé un magnifique dragon afin de décorer le réfectoire de l'école.

EN BREF

TRAVAUX D'ENTRETIEN CIMETIERES MAI 2020



Des travaux d'entretien ont été réalisés, par un auto-entrepreneur local, Axel Senny-Palany, dans les cimetières de Mansac et de La Rivière.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE JUIN 2020



Les agents communaux ont procédé à des travaux d'entretien de la voirie : tonte, balayage, soufflage, à Mansac et à La Rivière.

BROYAGE DE BRANCHAGES JUIN 2020



Le personnel habilité à utiliser le broyeur du Sirtom s'est rendu chez les particuliers (17 foyers) qui en avaient fait préalablement la demande en Mairie.

En raison du succès rencontré par cette opération, une nouvelle campagne sera organisée à l'automne 2020.

ENTRETIEN DES FOSSES ET DU COMPLEXE SPORTIF



Les agents ont réalisé l'entretien des fossés et des abords des terrains de tennis, la tonte des stades et le nettoyage de la garenne.

FLASH

- Nettoyage du mur de la Mairie de Mansac
- Empierrement chemin du Sarradis
- Accès handicapé et mise aux normes accessibilité pour divers bâtiments communaux
- Travaux de peinture dans les toilettes de la chapelle

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Conseil municipal du 20 février 2020

Présents : Mmes DAVID, PORTE, PESTOURIE, DALODIERE, GOUDOUR, FERREIRA ; Mrs MOUNEYRAC, AUZELOUX, LIMOUZIN, LAJOUS, BOST

Absents excusés : Mmes FROIDEFOND, COUNIL, Mrs HEBRARD, BOURZAT

FAUCHAGE DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS : 4 entreprises ont déposé une offre : L'entreprise Bosredon est retenue pour la saison 2020. Montant : 8 569.20€ TTC

IFSE (INDEMNITE DE FONCTIONS DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE) : après avis du comité technique, le Conseil Municipal valide l'ajustement du plafond.

FDEE : comme chaque année, la participation au syndicat d'électrification sera fiscalisée et recouvrée par le service des impôts.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020 : le conseil municipal autorise le dépôt des dossiers de demande de subventions pour les projets susceptibles d'être retenus par l'Etat, le Département ou l'Agglo. En fonction des aides obtenues, ces projets seront inscrits au Budget Primitif 2020 ou les suivants. D'autres projets non éligibles seront aussi inscrits au BP20. Dossiers déposés : Etudes pour le plan d'aménagement de bourg à la Rivière, aménagement de trottoirs et/ou réfection de voiries (route des stades, Chamillac, tranche 2 de la rue des Cités, cimetière bourg Mansac), aménagement d'un self au restaurant scolaire, démolition et restauration des appentis communaux, peinture d'une salle de classe et des sanitaires de l'école, éclairage des stades et terrains de pétanque, réfection de la toiture du vieux four de la route de Cublac, réfection d'un terrain de tennis, changement de la chaudière de la mairie, création d'une aire de jeux, acquisition des plaques de rue et des numéros pour les maisons suite à la dénomination des rues, menuiseries PVC du logement de la poste 2^e tranche et une à l'ancien presbytère.

Conseil municipal du 25 mai 2020 à 20H30 (séance à huis clos)

15 Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, DALODIERE, GOUDOUR, PESTOURIE, COUSTILLAS, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BOST, LAJOUS, MOUNEYRAC, BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE.

ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS : Madame Isabelle DAVID est reconduite dans ses fonctions de maire avec 15 voix.

Le Conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

Après vote, la liste présentée par M. Francis LIMOUZIN, obtient la majorité absolue avec 15 voix :

Monsieur Francis LIMOUZIN est élu 1^{er} adjoint, Madame Régine PORTE est élue 2^{ème} adjoint, Monsieur Jean-Pierre BOST est élu 3^{ème} adjoint, Madame Elisabeth VECCHI est élue 4^{ème} adjoint.

Monsieur François BARRAS est nommé conseiller délégué.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS : le conseil municipal fixe les indemnités du maire, des adjoints et du conseiller délégué comme suit :

Maire 51.6% de l'indice 1027, 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} adjoints : 19.8% de l'indice 1027, 3^{ème} adjoint 12.06% de l'indice 1027 et le conseiller délégué 7.74% de l'indice 1027.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES : Madame Isabelle DAVID est élue déléguée titulaire, Monsieur Jean-Pierre BOST est élu délégué suppléant.

Conseil municipal du 25 mai 2020 à 21H15 (séance à huis clos)

15 Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, DALODIERE, GOUDOUR, PESTOURIE, COUSTILLAS, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BOST, LAJOUS, MOUNEYRAC, BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE.

Vote des différentes commissions et des délégués des syndicats : les conditions de quorum étant remplies, Madame le Maire propose d'élire les membres des différentes commissions et les délégués des divers syndicats.

Il est décidé de créer un comité consultatif pour la commission voirie, réseaux, espaces publics, environnement et services techniques, et un second pour la commission vie scolaire, Alsh, jeunesse, action sociale et solidarité.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident que Madame Isabelle DAVID, Maire, sera présidente de toutes les commissions communales.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Puis les membres des commissions sont élus à la proportionnelle au plus fort reste.

Concernant la **commission des impôts directs**, une liste de 24 noms sera proposée à la DGFiP, qui sélectionnera 12 noms (6 titulaires et 6 remplaçants).

Voir tableaux récapitulatifs page 3

Délégation du Maire : le conseil municipal donne délégation à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, des charges relatives à l'article L 2122-22 du code général des collectivités locales.

Recrutement d'agents non titulaires de remplacement : le conseil municipal autorise Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter selon les besoins, des agents non titulaires de remplacement, de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de prévoir l'enveloppe budgétaire correspondante.

Conseil municipal du 23 juin 2020

15 Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, DALODIERE, GOUDOUR, PESTOURIE, COUSTILLAS, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BOST, LAJOUS, MOUNEYRAC, BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE.

Compte administratif 2019 : il s'établit à 939 049.98€ en Dépenses et 1 108 107.01€ en Recettes. Un excédent de 169 059.03€ est dégagé auquel s'ajoute l'excédent reporté de N-1 de 132 579.65€. Le résultat à affecter s'élève donc à 301 638.68€. Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats : les 301 638.68€ sont affectés à hauteur de 25 552.71€ en couverture des restes à réaliser et 276 085.97€ au Budget Primitif 2020. Adopté à l'unanimité.

Compte de gestion du trésorier : approuvé à l'unanimité

Taux de taxes locales : pas d'augmentation. Adopté à l'unanimité

Budget Primitif (BP) 2020 : il s'établit à 1 203 208.97€ en Fonctionnement. Les investissements prévus sont inscrits pour 681 373.71€ : PLU, Adressage de rue, PAB Rue Principale, Voiries (Rue des cités, Chamillac haut, La Choisne, Route des stades, lotissement Petit Bois, Le Perrier Haut, aménagement Bourg de Mansac), apprentis communaux, peinture et mobilier école, toiture vieux four,

chaudière mairie, toiture maison communale, menuiserie bâtiments communaux, isolation et électricité local communal, self cantine, éclairage des stades foot et boulodrome, réfection d'un terrain de tennis, kit arrosage, désherbeur thermique, râpe, signalétique.

Subventions aux associations : Comité des fêtes Mansac 1 720€, Tennis club 385€, Mansac Avenir 230€, Union Sportive Riveraine Foot 800€, Amicale de chasse 230€, Amicale laïque 550€, Anacr 90€, Belle époque 230€, Mansac Loisirs 230€, Instance de coordination à l'autonomie 1450€, Fnaca 305€, Coopérative scolaire 65€, Chasse BCP 230€, Chasse CPR 230€, Association des paralysés de la Corrèze 50€, Gym volontaire C'est la forme 230€, Prévention routière 25€, Ligue contre le cancer 75€, La graine et l'idée 230€, Les amis de la Bibliothèque Départementale de prêt 100€, Ecole de musique intercommunale 800€, Au fil des pages 700€, Sporting Club Riverain Rugby et école de rugby ERCC 2 300€, Resto du cœur Saint Pantaléon- de- Larche 25€, Gym douce Bon pied bon œil 230€, Don du sang 50€, La pétanque riveraine 230€, La banque alimentaire 40€, Resto du cœur Terrasson 25€, La mission locale 1 232.50€, Rallye des gazelles 100€, Western attitude 150€.

BP 2020 adopté à l'unanimité.

Consultations de Voiries : toutes les estimations des travaux ont été réalisées par l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie à laquelle la commune adhère. Marché à procédure adaptée. Les offres des entreprises sont à remettre pour le 24.07. Les travaux doivent débuter au 1^{er} septembre : **Voirie et trottoirs Rue des Cités** (délibération reportée. Relevé Topo prévu par le service mutualisé de l'Agglo non finalisé cause Covid. Cette opération bénéficie de l'aide de l'Etat 40 % et du Fond de Soutien Territorial de l'Agglo 25%), **Voirie Chamillac Haut** (aide du Département de 40 % plafonnée à 10 000€), **Voirie La Choisne, Voirie Lotissement du Petit Bois, Voirie Le Perrier haut, Voirie Route des stades.** Adopté à l'unanimité

Peinture d'une salle de classe et sanitaire : ces travaux sont confiés à l'entreprise Combalbert Thierry (auto-entrepreneur) pour un montant de 3 573.96€. Ils seront réalisés pendant les vacances d'été. Adopté à l'unanimité

Mobilier d'une salle de classe : acquisition de 14 tables une place et 7 tables double, 28 casiers, 28 chaises, 1 bureau et fauteuil maître auprès de la société Manutan Collectivités pour un montant de 2 801.99€HT soit 3 362.39€TTC. Adopté à l'unanimité

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Eclairage des stades : le remplacement de l'éclairage sur le stade de foot a été réalisé pour moitié en 2019. Il s'agit d'effectuer le remplacement de l'autre moitié (dangerosité des mats très dégradés) et de compléter l'éclairage sur le boulodrome. La société SPIE de Malemort est retenue pour un montant de 3 265€HT soit 3 917.80€TTC. Adopté à l'unanimité

Réfection d'un terrain de tennis : consultation des entreprises. Marché à procédure adaptée. Date limite de dépôt des offres le 24.07. Demande d'aide au département (30%) et à la Ligue de tennis. Travaux prévus dès septembre. Adopté à l'unanimité

Kit arrosage : accessoire indispensable à la balayeuse de voirie achetée en 2016 pour effectuer des balayages en saison sèche (éviter les poussières). Acquisition auprès de la société Euraleix pour un montant de 2 486€HT soit 2 983.20€TTC. Adopté à l'unanimité.

Désherbeur thermique : la balayeuse de voirie permet un nettoyage efficace des rues. Le désherbeur thermique doit compléter l'équipement pour un meilleur entretien des trottoirs, espaces publics et cimetières. Modèle de technologie Ripagreen qui aspire 94% d'air ambiant et qui permet une réduction de la consommation de gaz (Prix de l'innovation développement durable 2016). Montant 2500€HT soit 3000€TTC auprès de la société Menue Culture. Adopté à l'unanimité.

Râpe : acquisition d'une râpe à pommes en Inox avec pied, moteur triphasé, pour la manifestation dite « Foire d'automne ». Acquisition auprès de la société SPEC (44). Montant 2 830€HT soit 3 396€TTC. Adopté à l'unanimité.

Redevance ENEDIS : due pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité : 212€. Adopté à l'unanimité.

Ressources humaines : avancement de grade d'un agent. Adopté à l'unanimité.

Prime exceptionnelle COVID-19 : sur la base du volontariat, 5 agents ont accepté d'effectuer l'accueil des enfants de soignants à l'école de La Rivière : garderie matin et soir, temps du repas, garderie du mercredi. 1 à 5 enfants ont été accueillis dont des enfants de Brignac durant 2 mois, du 16 mars au 11 mai. Cette attitude solidaire est louable compte tenu des incertitudes concernant la propagation du virus en début de confinement. Comme le prévoit le décret du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle est proposée pour ces 5 agents en proportion du temps

passé : 50€ pour 2 agents, 150€ pour 3 agents. Adopté à l'unanimité.

Annulation de loyers suite Covid-19 : Mme Dutheil, professeur de musique, Mme Hourcade professeur de sophrologie, Mr Chauvain kinésithérapeute ont fait part de l'arrêt de leur activité pendant le confinement et ont demandé une annulation de leur loyer sur cette période. Pour venir en aide à ces professionnels impactés dans leur activité, l'annulation des loyers sur la période considérée est acceptée. Adopté à l'unanimité.

ALSH : l'accueil de loisirs accueille les enfants résidant sur la commune de Mansac mais aussi les enfants de Cublac et Pazayac avec aide des communes (15€ par jour/enfant) et tarif extérieur pour les familles. Il est proposé d'accepter à l'accueil de loisirs les enfants inscrits à l'école de la Rivière de Mansac même si leur résidence est sur une commune non contributrice (ex Brignac), avec tarif extérieur. Adopté à l'unanimité.

Recensement 2021 : désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes : Véronique BARRAS, secrétaire de Mairie. Adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses					
Charges à caractère général	281 802.49	30.01	Total des opérations	479 963.01	69.90
Charges de personnel	420 167.47	44.74	Remboursement Emprunt	118 438.97	17.25
Atténuation de produits	4 084.00	0.43	Opération d'ordre	88 287.36	12.86
Autres charges gestion cour.	73 635.13	7.84			
Charges financières	19 034.63	2.03			
Charges exceptionnelles	53.90	0.01			
Opération d'ordre (autofinancement)	140 272.36	14.94			
Total	939 049.98	100%	Total	686 689.34	100%
Recettes					
Atténuation de charges	20 235.17	1.83	Subventions	187 976.45	28.88
Produits des services	84 140.18	7.59	Emprunt	150 000.00	23.05
Impôts et taxes	578 279.28	52.19	Dotations fonds de réserve	29 212.66	4.49
Dotations et subventions	242 276.48	21.86	Excédent fonctionnement cap.	143 400.81	22.03
Autres produits	42 153.54	3.80	Opération d'ordre	140 272.36	21.55
Produits exceptionnels	52 735.00	4.76			
Opération d'ordre	88 287.36	7.97			
Total	1 108 107.01	100%	Total	650 862.28	100%

Investissements réalisés 2019

Etudes : adressage de rue

Voiries : impasse de La Logne, Le Varay, Les Fromentaux, Les Vergnottes, Lot du Gour, accessibilité abribus, cour école, travaux rue principale et traversière

Bâtiments : Mille Club, Démolition abri chapelle et création sanitaire et parking, peinture appartement communal, peinture et mobilier école, accessibilité bâtiments communaux, remplacement chaudière et menuiseries appartement La poste, réfection mur Bourg de Mansac

Divers : Eclairage des stades, 2 columbariums individuels cimetière, remplacement vidéo-projecteur, signalétique, achat camion, isolation bâtiments...

Compte administratif 2019 – Vue d'ensemble

	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement 2019	939 049.98	1 108 107.01	169 059.03
Report fonctionnement N-1		132 579.65	
Total fonctionnement	939 049.98	1 240 686.66	301 638.68
Investissement 2019	686 689.34	650 862.28	
Report investissement N-1	29 599.19		
RAR investissement 2019	45 589.56	26 264.72	
Total Investissement	761 878.09	677 127.00	
Total F + I	1 700 928.07	1 917 813.66	

Affectation du résultat d'exploitation 2019

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement RAR	25 552.71
Reste sur Excédent de fonctionnement à reporter au BP2020	276 085.97
Total	301 638.68

LE BUDGET PRIMITIF 2020		
FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	1 203 208.97	927 123.00
Résultat reporté		276 085.97
Total section Fonctionnement	1 203 208.97	1 203 208.97
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement votés	681 373.71	555 517.35
Solde d'exécution reporté	6 227.87	
Total Budget	1 890 810.55	1 758 726.32
Emprunt prévisionnel d'équilibre		132 084.23

Investissements prévisionnels 2020

Etudes : PLU, adressage de rue, PAB Rue principale

Voiries : rue des Cités, Chamillac haut, La Choise, route des stades, lot Petit Bois, Le Perrier Haut, aménagement bourg de Mansac, plaques de rue

Bâtiments : apprentis communaux, peinture une salle de classe et sanitaire école, mobilier école, vieux four, chaudière mairie, toiture maison communale, menuiserie, isolation, réfection appartement, n° de maison, self cantine

Divers : éclairage stades, réfection 1 tennis, local associatif, râpe, kit arrosage, désherbeur thermique, signalétique.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

7 février 2020

Présents : Coustenoble-Lardinois Camille, Pinto-Bernardie Louane, Pique Tyméo, Bordas Tom, Morel-Lane Julie, Mouneyrac Paul, Zollet Emma. Daniel Auzeloux, Maire-adjoint, référent du CME.

Suite au précédent CME, des poubelles ont été installées au portail de l'école et entre la bibliothèque et la salle polyvalente.

Bilan du concours « Mansac a du talent » : Les élus sont satisfaits de l'organisation et du déroulement et proposent de le maintenir pour 2020 ainsi que celui de fleurissement et celui de décorations et illuminations de fin d'année. Pour le concours du plus bel animal de compagnie, il est précisé que l'agilité et l'obéissance lors du parcours ne sont pas les éléments déterminants à considérer par le jury et que c'est avant tout la beauté de l'animal qui doit être prise en compte, le parcours n'étant qu'une animation complémentaire.

Nouvelles propositions et discussions : Tyméo présente un projet autour de l'écologie et du développement durable avec possibilité d'intervenants : Soirée consommation responsable, ouverte à tous, pour informer, conseiller et découvrir une autre approche de la consommation qui respecte ceux qui travaillent et l'environnement: zéro déchet, présentation d'épicerie vrac, ressourcerie, produits de beauté naturels, valorisation des cheveux de salon de coiffure pour fabriquer des récupérateurs de polluants gras ou pétroliers, couches pour bébé lavables, permaculture, agriculture bio ou raisonnée... sacs en tissu réutilisables chez les commerçants ou à fabriquer soi-même... Il se propose de prendre contact avec certains intervenants : esthéticienne bio, Sirtom, Terre à terre, la Ruche qui dit oui... La discussion permet d'envisager aussi une journée zéro déchet à l'école ou à la cantine avec un intervenant.

Le document préparé par Tyméo comprend les noms, adresses et téléphones d'intervenants, d'associations, de commerçants qui pourraient participer.

Ces animations d'information pourraient prendre place dans le cadre de la semaine du développement durable, du 30 mai au 5 juin, en collaboration avec le comité de pilotage de l'Agenda 21 communal (A décider lors du prochain CME).

Le ramassage des déchets dispersés dans la nature est aussi évoqué pour encourager la participation aux opérations de la semaine du développement durable et la journée « World clean up day » avec affiches, articles dans les journaux et invitation à toutes les associations. La proposition d'une police municipale chargée de sanctionner ceux qui déposent des déchets n'est pas retenue, mais celle de panneaux pédagogiques de respect de la nature peut être étudiée.

A l'école : Le bruit à la cantine est évoqué avec, à ce jour, peu de solutions satisfaisantes : interventions bruyantes du personnel, sanctions collectives au groupe ou à une table... Après discussion, les élus du CME s'accordent pour dire que les sanctions doivent être individuelles et progressives. Si récidive, les punitions envisagées peuvent être le renvoi dans l'entrée pour calmer le fauteur de trouble, le nettoyage de la table après la sortie de table, le maintien de quelques minutes au réfectoire... le rappel à l'ordre par le personnel ou la directrice, l'exclusion temporaire de la cantine prononcée par le maire, conformément au règlement intérieur de la cantine....

La transformation en self de la cantine est évoquée par les enfants et pourrait résoudre une partie des mauvais comportements. Les enfants de maternelle continueraient à être servis à table mais l'ordre de passage pourrait alors être modifié.

La demande de plantation d'un arbre près du bac à sable de la maternelle sera transmise aux services techniques communaux.

Ballons : Serait-il possible d'avoir un vrai ballon de foot en cuir pour la cour et des ballons de basket bien gonflés ? *Les ballons de baskets peuvent facilement être regonflés avec le gonfleur du garage. Pour le foot, il convient d'utiliser des ballons qui ne risquent pas de faire trop mal aux enfants et de ne pas casser les carreaux. La cour est un lieu de partage où doivent cohabiter petits et grands du CP au CM2.*

Avoir des couvercles sur les poubelles des préaux pour éviter que le vent disperse les papiers.

Garderie du mercredi : « La sieste des petits dans la même pièce que les grands ça énerve ; il faudrait 2 personnes et 2 lieux ». *Un supplément d'encadrement pour le matin a été consenti mais cela pose un problème sur l'ensemble de la journée. C'est aussi l'occasion pour les plus grands de s'imposer un moment de calme et de repos.*

Vie de la commune : Où en est le projet d'une aire de jeux ? Elle serait bien placée en face de la pharmacie ? Ne pourrait-on pas construire un city-stade sur la place du 14 juillet ? *L'aire de jeux pourrait se concrétiser prochainement ; le city-stade est un projet plus conséquent et beaucoup d'espaces de jeux sont disponibles au stade de la Rivière même si l'utilisation en est différente.*

Propositions non retenues mais discutées : Avoir une ferme pédagogique dont les enfants s'occuperaient le weekend. *Il faut s'occuper des animaux tous les jours et c'est là un travail permanent. Une animalerie sur la commune. Problème d'une clientèle suffisante. Un panneau WELCOME à l'entrée de la commune ? « Bienvenue » en Français est jugé plus conforme.*

A l'issue de la réunion du conseil municipal d'enfants, les récompenses ont été remises aux lauréats du concours de fleurissement et d'illuminations.

Maisons et jardins : 1^{ère} : Vachet Gisèle route de Larche, 2^{ème} : Sourzat Marie-Louise rue des Cités, 3^{ème} : Trindade de Campos Dominique rue Principale.

Illuminations et décoration des vitrines : 1^{er} ex æquo : Pharmacie et boulangerie, 3^e : salon de coiffure Fatima Machado.

Illuminations et décoration des maisons à la Rivière : 1^{er} : Maïna Sébastien impasse de la Paumellerie, 2^{ème} : Fontagnol Patrick route de Larche, 3^{ème} : Jousserand Guy lotissement du Perrier.

Illumination et décoration de maison dans le Bourg et les hameaux : 1^{er} : Pique Daniel au bourg.

Le maire, Isabelle David, a salué le travail effectué pour le fleurissement et pour les décorations de fin d'année par de nombreux habitants, avant d'inviter les participants à partager le verre de l'amitié.

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

Tous vos services à domicile

*Ménage, courses,
coiffure, etc...*

M. Céline HEBRARD

19520 La Rivière-de-Mansac

Tél. : 05 55 85 13 87

06 77 86 15 07

Gazaille services

MONSIEUR STORE BRIVE

Stores-Volets-Bâches-Pergolas
Portes de garage

21, rue Saint-Exupéry
19100 BRIVE

Tél. 05 55 87 51 41

www.monsieurstore.com

gazaille@wanadoo.fr



Loto & jeux à gratter, timbres amendes et timbres poste,
photocopies, fax, cartes téléphoniques, cigarettes
électroniques, E liquide, cartes grises. Facebook/L'Espérance
Le lundi fermé. Mar, mer, jeu, vend, sam :
7 h à 20 h. Dimanche : 8h à 19h.

SAG VIGILEC

*Lignes électriques MT – BT
Poste de transformation
Eclairage Public
Travaux neufs et Entretien
Canalisation souterraine*

CENTRE DE TRAVAUX DE MALEMORT

Rue de la gare – 19360 MALEMORT

Tel : 05 55 92 22 23 / Fax : 05 55 92 09 67

FRUITS ET LEGUMES

Frédéric COUSTILLAS

**Impasse du Javanel
La Rivière
19520 MANSAC**

Tél. : 06 82 29 89 86

ACCOMPAGNEMENT
THERAPEUTIQUE
&
BIEN-ÊTRE

Elsa
CAROLA

Sophrologue
Diplôme Spécialisé et Certificé RNCP

Praticienne EFT
Technique de Libération émotionnelle

Sur rendez-vous

06.84.79.99.58

Elsa Carola
Sophrologue-Praticienne EFT

Ouverture septembre 2019
Cabinet en soins complémentaires

Place du 19 mars 1962
19520 La Rivière de Mansac

31 rue de la Fontaine Bleue
19100 Brive-la-Gaillarde

CASTOR

DAUDEVIE

24120 PAZAYAC

Tél. : 05 53 50 16 00

Fax : 05 53 50 79 93

Boulangerie – Pâtisserie

La Rivière de Mansac

EURL COUSTENOBLE

05 55 85 18 47

40 av Principale, 19520 la Rivière de Mansac



Bambou
Entreprise familiale depuis 1940 S.O.S.
COUVERTURE & ZINGUERIE

www.entreprise-bambou.fr

e-mail : entreprisebambou@orange.fr
TEL : 05.53.50.04.16

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

Gérard SAIGNE / GSD Conseil

Ingénieur diplômé INSA Lyon. DESS de Gestion-Management IAE Bordeaux

- .Ingénieur Conseil en management QSE
- .Responsable d'Audit certifié AFNOR Paris
- .Enseignant Universitaire Lyon et Limoges

Parc industriel
La Rivière de Mansac
19520 MANSAC

Tél. : 06 72 00 55 40
Fax : 05 55 87 78 24
Gerard.saigne@wanadoo.fr

MAISON & BOIS

AMENAGEMENT INTERIEUR EXTERIEUR
MENUISERIE

ÉRIC CHAUVIN
1, RUE DE L'USINE - PARC INDUSTRIEL
19520 LA RIVIERE DE MANSAC
TÉL. 06 78 77 05 91

CHAUVIN.CVE@FREE.FR

SAS BRIGNAC CHAUFFAGE MAINTENANCE

Rémi RAMISSE

Maury - Les Marnas
19310 BRIGNAC LA PLAINE
05.55.22.79.39 / 06.24.89.04.01

Chauffage gaz, fioul, bois, PAC, Energies
renouvelables, Entretien, Dépannages, Maintenance,
Plomberie, Tuyauterie, Sanitaire, Salle de bain clés
en main, Assainissement, Ventilation, Puits canadien

brignac.chauffage.maintenance@gmail.com

SIRET 805 318 714 00013



SARL OPTIQUE ROUSSELIE

VISION PLUS

52, avenue Victor Hugo
24120 TERRASSON

TEL : 05 53 50 61 55

FAX : 05 53 50 62 06

terrasson-victorhugo@vision-plus.fr

GONTRAND LASSAIGNE

ARTISAN COIFFEUR - BARBIER
PROTHÉSISTE CAPILLAIRE - CONSEILLER EN IMAGE

05.55.87.49.44

Mardi & Mercredi.....9 h - 12 h / 14 h - 18 h

Judi & Vendredi.....9 h - 19 h (non-stop)

Samedi.....9 h - 14 h

Avec ou sans RDV selon disponibilités



COUVREUR, ZINGUERIE, RAMONAGE

Démoussage, isolation de combles

Lavaud Jean-Pierre

Le Sarradis 19520 MANSAC

Tél. : 05 55 22 97 04

Port : 06 18 57 18 91

TRAITEMENT DE SURFACE

Zingage - Décapage - Grenailage -
Peinture

Société ELECTRO ZINC

Parc industriel - La Rivière de
Mansac 19520 MANSAC



Laurent BROUSSOU

217, RUE DE MONTPLAISIR - 24120 PAZAYAC - 05 53 51 09 53

pepiniere-thibault@orange.fr - www.pepiniere-thibault.fr

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

BRUNEAU STEPHANE
ELECTRICITE GENERALE
 Chauffage Electrique-Neuf-Renovation



TEL: 05.55.85.11.65
Port: 06.38.42.90.41

IMPASSE DU LOTISSEMENT
 19520 LA RIVIERE DE MANSAC
 Siret: 518 630 28000015 Ape:4321A

ACTIF COIFFURE
 au féminin *Fatima*

+ *coiffure hommes*

Tél. : 05 55 85 04 18
19 rue Principale
19520 La Rivière-de-Mansac

Maçonnerie - Plaque de plâtre- Carrelage

S.A.R.L. LANTERNAT & FILS

Rue du SUQUAT
19520 La Rivière-de-Mansac

Tél. : 05 55 85 37 93
Port: 06 16 95 27 08 ou 06 70 16 58 26

SAS Casadei et fils
 fleuriste horticulteur
 jardinerie deuil mariage



f @casadeiefils

72 avenue du 18 juin
 19100 Brive-la gaillarde

05 55 86 15 36
 casadeiefils@orange.fr

SAS Casadei et fils
 fleuriste horticulteur
 casadeiefils@orange.fr



Tél. 05 55 86 17 10
 bernier.service@wanadoo.fr

BERNIER SERVICE

Parc industriel La Rivière de Mansac, 21 rue de l'usine
 19520 MANSAC

Tél. : 05.55.86.17.10 bernier.service@wanadoo.fr
www.bernier-service.com

Caractère

CRÉATION - TRAVAUX - ENTRETIEN

Bruno CAROLA Paysagiste

19520 MANSAC - 06.08.51.42.42

CADEAUX Galerie **PAPETERIE**

IC **64** **la papeterie**
LOGIS CONFORT **MOB.D**



64 av Victor Hugo - 24120 TERRASSON
Tel: 05-53-50-12-15

LE CONCEPT

ANTI-ÂGE • MINCEUR • FITNESS • BIEN-ÊTRE

Avenue Pierre Mendès
 19100 Brive la Gaillarde
 05 87 49 69 64 - reservation24h/24 -
www.leconcept-ka.com

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

Panier Sympa
C'est un peu chez moi ...

Supérette
La Rivière de Mansac

SAS AVALON
36 Rue principale
19520 Mansac

05 55 22 52 74

N°SIREN 792 810 053 R.C.S. BRIVE

IL & Lagarde Laronze

- II. Plate-forme de broyage, concassage, criblage
- II. Travaux publics et routiers
- II. VRD Assainissement
- II. Tennis, Sols sportifs et Industriels

Tél : 05 53 50 26 22 - Fax : 05 53 50 33 93
www.lagarde-laronze.com

GARAGE DE MANSAC
MECANIQUE / CARROSSERIE / VENTE VO
06/64/25/86/65

OUVERTURE MARDI 11 DECEMBRE
N°2 ROUTE DE LARCHE 19520 MANSAC
(LA RIVIERE DE MANSAC)

2, rte de Larche, La Rivière de Mansac
19520 MANSAC

Sophrologie / Relaxation
*Envie de détente et de bien-être profond
par la respiration et la prise de conscience du corps ?*
Des exercices simples, accessibles à tous !

Séances collectives les lundis
A partir du 5 octobre 2020, de 18H30 à 19H30
Salle mairie annexe, à la Rivière de Mansac
10 € la séance. Première séance découverte gratuite.
Evelyne Hourcade, Sophrologue - Thérapeute
06 31 35 21 03
www.sophrologie-terrasson.fr

*Le Chemin
du
Renouveau*

**POMPES FUNÈBRES
SOULIER**

*Une famille au
service des familles
depuis 1932*

Agence Brive Centre
Funérarium
32 bis av. Emile Zola

Agence Brive Ouest
Centre funéraire
Rue Louis Taurisson
19100 BRIVE

Agence de Malemort
Espace funéraire
Rue Eugène Freyssinet
19360 MALEMORT

Tél. 05 55 24 23 14
Fax 05 55 24 53 44
www.pjsoulier.fr

Badefort-Solac

LA CHARCUTERIE DU PAYS VERT
Le Plaisir de la Tradition

Ets BADEFORT-SOLAC
19460 Navès - Tél. 05 55 27 91 63

Frédéric CHEIZE
FCMS
06 14 84 73 45

Maintenance industrielle :
Electromécanique,
Pneumatique

Le Bourg - 19520 MANSAC
Frederick.cheize@free.fr

PIGNOT
TRAVAUX PUBLICS

PIGNOT
REVALORISATION

ZA de la Galive - ST PANTALEON DE LARCHE - Tél. 05 55 17 08 32
pignot.tp@orange.fr

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

24h/24 TOUTES DISTANCES
TAXI Varetz-Mansac
www.varetz-taxi.fr



Taxi-
Aéroport
Brive-
Vallée
de la
Dordogne

Transports malades assis (TAP) Véhicul
 Hospitalisations (entrée- sortie- transfert), Consultations, transport de
 personne à mobilité réduite Traitements prolongés (chimio,
 rayons, dialyse)
 Rééducations (kiné, orthophoniste, etc.) Cures

Conventionnés toutes caisses
 Nous faisons l'accompagnement de nos patients dans les services, ainsi que
 toutes les formalités administratives

Rue J.-B. Bardinal - 19240 Varetz
Marie-Christine DUSSIER : 06 85 80 18 79
Michel MASSIAS : 06 85 80 18 77



**Aux SERVICES
de la MAISON**

PETITS TRAVAUX DU BATIMENT
 ENTRETIEN ESPACES VERTS

05 55 85 89 02
 06 88 50 58 38

Combalbert Thierry, le Chalirou, 19520 Mansac

MAISON ROBIN
 TAPISSERIE SIEGES DECORATION



Le Seuil Bas
 19520 MANSAC

0555745427 0673991089
sylvie.robin8@orange.fr

ARTISANE



MAAD Architectes
 Rond point du Colombier
 19600 Saint Pantaléon de Larche
 05.55.88.36.15



DA SILVA Antonio
**Chauffage
Plomberie
Sanitaire**

PGN
 MAIRIE PROFESSIONNELLE
 MAIRIE PROTEGEE

"Basse Rivière" - 19520 CUBLAC
 Tél./Fax : 05 55 85 14 84

**ESPACE CONTROLE
AUTO**



05 53 50 45 45
 AVEC RENDEZ-VOUS

CONTRÔLE TECHNIQUE
 AUTOMOBILE

ZI LE COUTAL AGR.S024Z120
 24120 TERRASSON
 OUVERT DU LUNDI 14H AU SAMEDI 12H
 (8h12h/14h18h)



**ECOLE DE MUSIQUE
MARIE LAURE DUTHEIL**
 Salle de la mairie-annexe
 Place du 19-mars
 19520 LA RIVIERE-DE-MANSAC
 Mercredi et vendredi

Diplômée du conservatoire de musique
Tél : 06 29 07 20 34
 Inscription dès maintenant pour
 la rentrée de septembre

Accordéon, piano, guitare
 Cours enfants à partir de 3 ans, pratique de l'instrument
 immédiate. Cours adultes personnalisés, chaque élève est unique.
 Cours particuliers de qualité.

beynat roche

**FIOUL - CARBURANT
 VIDANGE DE FOSSES
 NETTOYAGE DE CUVES
 24120 LA FEUILLADE
 Tél. : 05 55 23 79 16**

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

**SERRURERIE - CHAUDRONNERIE
CONSTRUCTION MÉTALLIQUE**

T. GIMENO



Parc Industriel
LA RIVIÈRE-DE-MANSAC

Tél. 05.55.22.99.36

L'ATELIER DU MARBRE Georges VEYSSIERE
BATIMENT & DECORATION : sols et escaliers, cheminées, pierre façonnée à l'ancienne, dallages et aménagements extérieurs, aménagement de cuisines et salles de bains, mobilier, façades, aménagements de magasins.

FUNERAIRE : monuments, plaques gravées, entretien.

RN 89 – « Les Escures » - 24120 TERRASSON.

Tél. : 05 53 50 02 67 mail : veyssiere@latelierdumarbre.com

DECOMARBRE- Les Coteaux de l'Auzette – ZI du Ponteix – 87220 FEITIAT

SarLSCHOUMACKER - 6 av. Gustave Eiffel – 33600 PESSAC

Tél. 05 56 36 50 00

CARRIERES LACHAUX

**CARRIERES ET BALLASTIERES MECANIKES
BETON**

Vineviale - 19600 ST-PANTALEON DE LARCHE

Tél : 05 55 85 30 85
Fax : 05 55 85 47 80

La Perche – 19350 CHABRIGNAC

Tél : 05 55 25 61 63

s.a.s.u. **Ateliers M.C.C.**
Mathieu MANCZAK



Le mas
19310 BRIGNAC LA PLAINE

Fixe : 05.55.85.24.45
Port. : 07.86.21.06.05
Mail : manczakmathieu@gmail.com

**Ateliers Manczak Charpente
Corrèze** : Charpente traditionnelle, Maison à ossature bois, Structure bois, Lamellé collé, Escalier bois, Charpente industrielle, Couverture, Zinguerie

Dominique VILLENEUVE
SARL

**Travaux
Agricoles & Publics**

Enlèvement herbe et maïs
Battage céréales et maïs
Terrassement - Défrichage
Empierrement
Assainissement
Drainage
Curage de fossés



Bonnefond Haut,
19310 YSSANDON
05 55 85 15 20 - 06 81 16 09 19
dominique.villeneuve@orange.fr

Hôtel-Restaurant

PENSION & BANQUET & REPAS D'AFFAIRES
VUE SUR LA VEZERE

LA TERRASSE

RN 89 19600 LARCHE

Tél. : 05 55 85 84 08 Fax : 05 55 85 89 30

conserves
LAPEYRIE & fils

Le Varay 19520 MANSAC 05.55.85.22.03

www.conserves-lapeyrie.fr

BON DE REDUCTION
VALABLE UNIQUEMENT SUR NOTRE BOUTIQUE EN LIGNE
Retrait possible à la conserverie en sélectionnant
« enlèvement sur place »

BEAUTY COIF INSTITUT

COIFFURE MIXTE VISAGISTE CONSEIL

19600 LARCHE
05 55 22 97 71

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

L'AMICALE DES CHASSEURS DE MANSAC



Rapport d'activités saison 2019 / 2020

Assemblée générale ordinaire : dimanche 7 juillet 2019 à 10 h, salle de réunion à l'Église de Mansac

L'amicale des chasseurs de Mansac remercie bien sincèrement Madame le Maire et l'ensemble des conseillers, les propriétaires ainsi que tous les bénévoles qui nous ont aidé lors de nos activités.

Composition du bureau :

Président : Jean-Pierre LABORIE 1° Vice-Président : Jean-Louis FORIE 2° Vice-Président : Loïc PUYCHAFFRAY
Secrétaire : Marcel POMAREL Secrétaire adjoint : Stéphane CHASSAIN
Trésorier : Alain PAULY Trésorier adjoint : Alain REBIERE

Nos activités :

- Participation au marché de producteurs - Participation à la fête d'automne - Participation au Téléthon
- Loto - Annulation de notre repas de chasse, pour raison de confinement
- Repas sanglier reporté ou annulé pour la même raison

Gibier lâché : 100 faisans, 80 perdrix.

Grand gibier prélevé : 12 chevreuils, 11 sangliers en entente avec les sociétés : BCP, Les Bruyères et la Communale de St Pantaléon

Régulation des espèces pouvant occasionner des dégâts (en battue ou piégeage) :

17 renards, 30 ragondins, 2 corneilles noires, 2 martres

Contact : 05.55.85.21.84 josi-jp@dbmail.com

LA GRAINE ET L'IDEE

Le bureau a été reconduit lors de l'assemblée générale annuelle du 3 mars 2020.

Présidente d'honneur : Isabelle David

Président : Jacques POUCHOUX Vice-Présidente : Claudine MERIGOT

Trésorier : Michel DAUMAS-BROS Trésorier-adjoint : Laurent LAGRAVE

Secrétaire : Pauline MERIGOT Secrétaire-adjointe : Francine MENENDEZ

Pour La graine et l'idée, 2020 est une année blanche marquée Covid-19.

L'exposition de cartes postales sur Mansac et les communes limitrophes, prévue le 25 et 26 avril ainsi que le vide grenier du 9 mai ont dû être annulés, les mesures imposées par le gouvernement interdisant toutes les activités.

Nous classons les documents pour éventuellement faire un 2^{ème} livre sur Mansac. Car, après la réalisation du 1^{er} recueil sur la commune en 2016, de nombreux éléments complémentaires nous sont parvenus.

Les personnes intéressées pour renforcer l'équipe sont les bienvenues. Il suffit de prendre contact avec l'association au 06 73 26 58 28 ou par l'intermédiaire de la mairie.

Contact : 05.55.85.17.10 lagraineetldee@gmail.com



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION CHASSE MANSAC AVENIR

Composition du bureau :

Présidente d'Honneur : Isabelle DAVID

Président : Guy COVERGNAT

Trésorier : Alain SRAKA Trésorier adjoint : Christophe COURNIL

Secrétaire : Irène VILLENEUVE Secrétaire adjoint : Roger VILLENEUVE

Commissaires aux comptes : André PIGNOL et Alain SRAKA

Le repas annuel a eu lieu le 29 février 2020 à la salle polyvalente, réunissant 108 personnes le midi. 112 repas ont été portés à domicile. Un loto a eu lieu à 18 heures suivi du repas du soir où 54 convives étaient présents. Merci à tous.

Un grand merci aux chasseurs d'Yssandon, de Brignac et de Varetz pour leur participation aux battues. Il a été prélevé 22 sangliers sur le territoire de « Mansac Avenir », partagés avec les associations sus nommées.

Il a été prélevé 18 chevreuils : 4 pour le repas annuel, 8 distribués aux propriétaires adhérents, et 6 pour les chasseurs présents.

L'association remercie la municipalité pour la subvention accordée.

Contact : 06.03.73.30.34

« BON PIED BON ŒIL » « GYMNASTIQUE DOUCE – EQUILIBRE »



Faites du sport-santé avec l'association Bon Pied Bon Œil tous les mardis de 9h15 à 10h 15 à la salle polyvalente de La Rivière de Mansac.



« L'activité physique au-delà de la cinquantaine est une arme contre le vieillissement : elle joue un rôle essentiel tant sur le plan physique que psychologique et social. »

L'animatrice EPGV, **Christine OLIVIER**, à partir d'exercices variés, ludiques, travaillant l'équilibre, la mémoire, le renforcement musculaire, la coordination des mouvements et la prévention des chutes, a su créer des séances très conviviales.

En raison de la crise sanitaire, l'AG a été repoussée courant septembre.

Reprise possible le mardi 8 septembre 2020.

Alors venez rejoindre notre groupe d'une trentaine de séniors ; séances ouvertes à tout public, homme ou femme ; environ 3€ la séance, licence comprise. Apportez un certificat médical de non contre-indication, un tapis de gym et votre bonne humeur ; 2 séances d'essai.

Présidente : Evelyne BOURG : 05 55 85 46 11

Secrétaire : Laurence AUZELOUX : 05 55 85 16 98 Secrétaire-adjointe : Annick VAREILLAS 05 19 0760 65

Trésoriers : Claude et Sylvette DELMONT : 05 55 85 20 50

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

TENNIS CLUB DE MANSAC

Côté Bureau, pas de changement. L'équipe dirigeante de l'an dernier a été reconduite dans ses fonctions :

Président : Pierre ROUSSEL

Trésorier : Christian ATTALIN

Trésorière adjointe et responsable de l'école de tennis : Yvette ALBOUY

Le poste de Secrétaire, toujours vacant, est assuré par les trois membres du Bureau.

Côté effectifs, l'année 2020 a vu le nombre de licenciés augmenter et passer de 33 à 41 licenciés. L'effectif de l'école de tennis, qui est passé de 14 à 15 adhérents s'est maintenu par rapport à la saison dernière.

Nous souhaitons la bienvenue et une bonne intégration aux nouveaux licenciés.

Côté fonctionnement et compétitions, la saison 2020 a été très sérieusement perturbée par le COVID 19 puisqu'elle s'est terminée le 13 mars.

Sur six compétitions engagées, deux ont été effectuées, une stoppée à mi-parcours et les trois autres n'ont pas débuté :

- Le challenge VERBIER seniors hommes s'est conclu par une bonne cinquième place
- Le challenge DESMERY seniors dames s'est terminé par une valeureuse sixième place
- Le CAREN 70 disputé par nos aînés a dû être abandonné à mi-parcours.
- Les TROPHEE 19 dames et messieurs ainsi que la compétition de l'équipe 13-14 ans filles n'ont pas débuté.

Malgré les étapes successives de déconfinement, il ne sera pas possible de reprendre normalement la saison compte-tenu des consignes sanitaires en vigueur, ces dernières étant malgré tout nécessaires pour une reprise ultérieure de notre discipline dans des conditions optimales de sécurité.

Nous espérons une évolution rapide de la situation qui nous permettrait une reprise de la saison prochaine dans des conditions normales.

Contact : 05.55.85.21.22

SCR MANSAC

Président : Patrick TENEZE

Vice-Président : Jean Pierre BARBOUTIE

Secrétaire : Sabine ARENES

Secrétaire adjointe : Chrystelle EYMARD

Trésorière : Stéphanie MATHOU



La courte saison qui vient de s'écouler a été bonne dans l'ensemble, avec un bon groupe qui, jusqu'à la trêve de Noël, s'est bien comporté, avec de très bons matchs contre les équipes du haut de tableau. Après les fêtes de fin d'année, malgré un petit relâchement nous étions toujours en course pour être bien classé.

Malheureusement, **la crise du COVID 19** ne nous a pas permis de disputer les qualifications pour le challenge d'Aquitaine.

Avec l'épidémie, nous avons été obligés d'annuler les 40 ans du club, reportés l'année prochaine.

Mais cela n'a pas empêché la montée en **régionale 2** pour la saison prochaine, qui sera très intéressante.

Concernant l'école de rugby (de moins de 6 ans à moins de 19 ans), nous comptons cette année encore un grand nombre de licenciés (200 joueurs avec les clubs de l'entente). Pour le SCR Mansac, nous avons 37 licenciés pour les jeunes.

Les petites catégories se sont vues privées de tournois, tous annulés à cause du virus.

Les cadets et les Juniors privés également de qualifications, ont fait une excellente saison avec seulement une défaite chacun.

Que vous soyez jeunes, moins jeunes, expérimentés, débutants, ou si avez un peu de temps libre, venez rejoindre le SCR MANSAC.

Contact : 06.65.34.92.54

teuteupat19@yahoo.com

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

AMICALE LAÏQUE

Composition du bureau :

Présidente : Elodie MESNIER

Vice-Présidente : Amandine COMBAS

Secrétaire : Sophie SOURDES

Secrétaire adjoint : Nicolas MERIGOT

Trésorière : Christelle MONDIT

Trésorier adjoint : Vincent CHEVALIER

Contact : amicalelaiquemansac@gmail.com

C'est un nouveau **duo de présidentes** qui a pris place à l'Amicale Laïque cette année. Les anciens bénévoles sont restés fidèles à l'association qui leur tient à cœur et de nouveaux membres très actifs sont venus gonfler ses rangs pour le plus grand plaisir de tous.

Afin de **financer les différents projets de l'école**, l'Amicale a organisé ses manifestations habituelles : vente de chocolats de Noël et de sapins, participation aux manifestations de la commune : Foire d'automne et Téléthon, et aussi lancement de nouvelles animations : vente de chocolats pour Pâques et repas dansant du 1er février qui a rencontré un vif succès.

Cette année qui avait si bien commencé se voit malheureusement entachée par le contexte actuel si particulier qui a contraint à l'annulation de la vente des plants et des deux plus grosses manifestations de l'année : le loto et la fête de l'école.

Les membres de l'association espèrent tous que cela n'empêchera pas la réalisation de beaux projets l'année scolaire prochaine.

En effet, les recettes des diverses manifestations sont précieuses car elles permettent de **financer des sorties théâtre et cinéma, les cadeaux de Noël, du matériel de sport, des livres, des intervenants extérieurs et bien sûr les sorties de fin d'année.**

L'Amicale Laïque a un **besoin constant de bénévoles** et se réjouirait d'accueillir de nouveaux parents.

AU FIL DES PAGES

Composition du bureau

Présidente : Micheline TRONC

Vice-Présidente : Marie France LABROUSSE

Secrétaires : Anne Marie MOUNEYRAC et Aline POMMAREL

Trésorier : Jonathan FRATH

Autres bénévoles : Laurence AUZELOUX, Claudine BOURZAT, Maryse DEDOME, Michèle REGNIER, Lisette ROUSSEL, Jeannette BOST

La bibliothèque est **gratuite pour les Mansacois**, 5 euros par an par famille hors commune

Horaires d'été

Mardi : 16h / 18h

Site internet : mansac.bibli.fr

Mercredi : 16h / 18h

Email : bibliotheque.mansac@orange.fr

Samedi : 10h / 12h

Tél : 05 55 85 23 66

Nos animations

« La vie des Femmes au Moyen Age » au mois de janvier

La soirée chansons avec Nathalie MARCILLAC qui était prévue en mars est reportée au 13 Novembre si la situation sanitaire le permet. Un conteur sera programmé début 2021 (si les conditions sanitaires sont favorables).

L'équipe de la bibliothèque serait heureuse **d'accueillir de nouveaux bénévoles** : venez vous renseigner.

COMITE DES FETES

Bureau :

Président : Jean-Bernard DELMAS

Vice-Président : Thierry VILLENEUVE

Trésorière : Jeanine DELMAS

Trésorière adjointe : Nathalie GOUISSEM

Secrétaire : Carine SEREZAT

Secrétaire adjointe : Aurélie DELMAS

Contact : 05.55.85.15.71

Jeanbernard.delmas@sfr.fr

En raison de la crise sanitaire, le comité des fêtes n'a pu organiser de manifestations au premier semestre 2020.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

MANSAC LOISIRS

Composition du bureau

Président : Yvon SAIGNE Vice-Président : René MOUTON
Trésorier : Jean Michel MIGINIAC Secrétaire : Jean Luc BOUDY
Responsable "Marche des lundis" : Claudine MERIGOT (contact : 06 73 26 58 28)
Responsable "Chorale" : Marie-France LABROUSSE (Contact : 06 88 44 28 19)
Nombre de membres au bureau : 17 personnes



Activités de l'association pour la période de juillet 2019 à juin 2020

Le samedi 6 juillet 2019 : randonnée semi-nocturne autour de Mansac. Une quarantaine de personnes a pris le départ (9km). Pour la première fois, le départ plus tôt dans la soirée a permis de boucler le parcours avant la nuit noire. Vers 22h30, la majorité des participants partageait une soupe à l'oignon dans une ambiance chaleureuse.

Le mardi 16 juillet 2019 : soirée culturelle au "Festival de la Vézère" (FDV) à prix réduit (financement FDV et Mansac Loisirs). C'est ainsi qu'une vingtaine de personnes sont allées écouter l'orchestre de Nouvelle Aquitaine dans la salle des 3 provinces. L'association s'excuse de ne pouvoir réaliser de publicité par voie de presse du fait de l'exclusivité demandée par le FDV.

Mansac Loisirs a participé avec les autres associations au "Marché de Producteurs" en juillet 2019 et à la foire d'automne en octobre 2019 à La Rivière de Mansac. Chacune de ces activités a connu le succès populaire habituel.

Le samedi 7 septembre 2019 : l'habituelle soirée "Entrecôtes" de fin d'été.

Le dimanche 29 septembre 2019 : 25 personnes ont participé à une randonnée de 13 km autour de Sédières.

En raison des circonstances sanitaires, la randonnée de printemps 2020 a été annulée.

La Chorale de Mansac Loisirs a entamé sa 3^{ème} saison depuis octobre 2019, pour une clôture prévue en juin 2020. Saison prématurément écourtée du fait des conditions exceptionnelles dues au coronavirus. Depuis la précédente saison divers changements sont intervenus : le nombre des participants a augmenté, passant de 23 à 28 personnes, la cadence des séances qui avaient lieu tous les 15 jours est devenue hebdomadaire (chaque lundi à 20h30), le coût de la cotisation fixé en fonction du nombre de participants est cette année de 25 € par trimestre et les séances ont commencé à la salle près de l'église à Mansac dans un premier temps pour se déplacer au 1000 club à La Rivière de Mansac, plus apte à accueillir un nombre toujours plus important de chanteurs.

- La chorale s'appelle désormais **MansACapella**.

MansACapella a eu l'occasion d'animer quelques représentations (avec le concours de la chorale (Harmonyssandon) à l'EHPAD Charles Gobert le 30/11/2019; au Marché de Noël de Mansac le 01/12/2019; au Marché de Noël du Lardin St Lazare le 15/12/2019 (avec la chorale les chœurs du Cern), et avait prévu d'organiser un concert sur la place de l'église à Mansac le samedi 20/06 dans le cadre de la fête de la musique, ainsi que de participer à divers concerts avec les chorales d'Yssandon, le Lardin, et Montignac les 19/04/2020, 16 et 24/05/2020 et 21/06/2020.

MansACapella toujours dirigée avec brio par Félicie VERBRUGGEN invite tous les adhérents et futurs adhérents à venir se retrouver pour chanter dans une ambiance chaleureuse détendue enrichissante épanouissant, bienfaitrice pour une nouvelle saison 2020/2021 qui devrait débiter en octobre 2020. Toute personne intéressée par la chorale pourra faire un essai gratuit d'une durée de 3 séances.

Toute l'année, la section "**Randonnées**" qui existe depuis 2011, organise la "Marche des lundis". Le groupe se retrouve à La Rivière sur la place du 14 juillet à 14h00 en période d'hiver (oct. à mai) ou à 8h45 en période d'été (juin à sept.) pour faire 7 à 10 km. Afin de se conformer à la réglementation fédérale à propos de la sécurité, l'association qui est organisatrice de randonnées a dû s'adapter pour mieux garantir la sécurité de ses marcheurs.

- En mars 2019, 10 personnes ont été formées à l'animation et l'encadrement des marches.

- En janvier 2020, 33 personnes étaient présentes à la formation aux règles fédérales de la randonnée en groupe, et au nouveau règlement de la marche des lundis de Mansac-Loisirs.

- Début mars 2020, 3 personnes de l'association ont fait une **formation de secouriste** sauveteur afin d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser les gestes élémentaires de secours.

Depuis le 16 mars avec la crise sanitaire liée au Coronavirus, les marches se sont arrêtées jusqu'à ce que les conditions soient meilleures. Pour l'association, la sécurité est une préoccupation importante, sans perdre de vue que les marches doivent rester un moment de détente et de loisirs pour tous.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

CPR MANSAC

Composition du bureau

Président : Bernard VAYSSE Vice-Président : René FROIDEFOND
Trésorier : René MOUTON Trésorière adjointe : Cathy VAYSSE
Secrétaire : Béatrice BROS Secrétaire adjoint : Gérard ROUCHETTE



Activités

- Repas de chasse annuel
- Repas « mique petit salé », organisé avec la société de chasse présidée par Jean-Louis BLOT

Gibier lâché : 6 lièvres

Gibier prélevé : 9 chevreuils, 10 sangliers en collaboration avec la société de chasse présidée par Jean-Louis BLOT, 5 renards

L'assemblée générale se déroulera à une date fixée ultérieurement, en raison de la crise sanitaire.

La société de chasse CPR remercie bien sincèrement le Maire Isabelle DAVID, l'ensemble du conseil municipal, les propriétaires ainsi que les bénévoles qui nous aident lors de nos activités tout au long de la saison de chasse.

Contact : 05.55.85.20.63 06.22.44.66.00

FNACA

Composition du bureau

Président : Robert BOURZAT Vice-Président : René VIGNAUD
Trésorier : Jean-Claude AUGER Trésorier adjoint : René MOUNEYRAT
Secrétaire adjoint : Michel SERRE



Activités

En raison des graves événements sanitaires que nous avons connus, **le voyage en Aubrac** et le **repas du 5 Avril 2020** n'ont pu avoir lieu. **Les cérémonies, en hommage à nos camarades tués**, ont elles aussi été annulées. **Le buffet campagnard**, prévu le 4 Juillet 2020, est lui aussi supprimé.

Pour les cérémonies du 19 mars, la Mairie a déposé des fleurs aux monuments, en mémoire des camarades morts au combat. Nous programmerons une **assemblée générale** au mois de Septembre, dès que nous le pourrons.

Nous disons à bientôt à nos adhérents.

Contact : 06.88.45.05.60 r.bourzat@orange.fr

En raison de la crise sanitaire, certaines associations ont été dans l'obligation d'annuler ou de reporter leurs manifestations et d'organiser leur assemblée générale à une date ultérieure.

MANSACOIS A L'HONNEUR

En présence de Michel MACARY, président de la Ligue de Rugby de Nouvelle Aquitaine et de Jean-Michel ALBARET, président du Comité Départemental, **Jean-Claude et Evelyne BOURG (SCR Mansac)** ont reçu la **médaille du bénévolat** de la Fédération Française de Rugby.



Le comité de rédaction, présidé par le Maire Isabelle DAVID ainsi que les élus municipaux remercient **Daniel AUZELOUX**, ancien maire-adjoint, pour son investissement sur le bulletin municipal, ces 12 dernières années.

ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

Olivier MARIÉ, né le 2 décembre 2019
de Jimmy MARIÉ et Julie DESAGNAT
Le Chalard

Léonie SEGUI, née le 2 janvier 2020
de Loïc SEGUI et Samantha DA SILVA
La Chaise

Eden MRANCODO, né le 23 mars 2020
de Charcaoui MRANCODO et Mélanie MARTINS
Route de Cublac

Eléa COUDERC, née le 24 mars 2020
de Pierre COUDERC et Elisabeth BERNARDI
Impasse du Pégerin

Maël CHASSAING, né le 30 mars 2020
de Nicolas CHASSAING et Laetitia ALCON
Le Perrier

Assia EL GUEROUAZI, née le 28 avril 2020
de Ismail EL GUEROUAZI et khadija EL MARDI
Lotissement du Perrier

Lyssana ARNOULT, née le 28 mai 2020
de Sébastien ARNOULT et Laurine TEIXEIRA
La Chaise

Nous présentons nos sincères condoléances aux parents et amis de :

Yves DARNIS
décédé le 3 janvier 2020
Le Varay

Michèle Charlotte VIRLY veuve LAURENT
décédée le 6 mars 2020
La Besse

Angèle RAMISSE veuve LAGORSSE
décédée le 19 avril 2020
Le Seuil Haut

Madeleine BARBOT épouse EMERY
décédée le 23 avril 2020
Route de Cublac

Fabienne CHEVANCHE épouse POLIN
décédée le 18 mai 2020
Place du 19 mars

Marcelle SAIGNE veuve MAGNE
décédée le 19 mai 2020
Le Perrier Haut

Mauricette FRAYSSE veuve GENEVAISE
décédée le 7 juin 2020
Route de Larche

Alain RAYNAL
décédé le 15 juin 2020
Les Cités ouvrières

Jean-Luc MEUNIER
décédé le 16 juin 2020
Rue du Petit Bois

